




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-420**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1255171-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>FOUR CERTIFICATIONS DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SÛRÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DES SERVICES
PUBLICS - APPLICATION AU 1er JANVIER 2024**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

services publics locaux à la demande des usagers.

Dans cette logique, nous devons repenser notre démarche en adoptant une approche beaucoup plus « marketing ». Ainsi la présentation du recueil des tarifs de façon thématique poursuit la dynamique de modernisation engagée dans un but d'optimisation des recettes de fonctionnement.

Pour cela, notre grille tarifaire se décline par nature de tarifs (droits d'entrées, mises à disposition de locaux...) et les objectifs poursuivis sont les suivants :

- permettre aux usagers de mieux appréhender les champs d'interventions de la collectivité,
- faciliter l'identification des publics cibles pour à terme, proposer une modulation rationnelle des tarifs,
- participer à l'émergence de nouveaux dispositifs et disposer d'une réelle cohérence tarifaire.

En lien avec les politiques publiques menées par la Ville d'Aix-en-Provence, la grille tarifaire se décompose donc en 4 thèmes, à savoir :

- 1) **Développement et rayonnement de la Ville** : communication, urbanisme,
- 2) **Vie quotidienne** : droits d'entrées et animations (culture, sports, intergénérationnel...),
- 3) **Environnement et qualité de vie** : santé publique et handicap, complexe animalier,
- 4) **Occupation du domaine public et valorisation du patrimoine communal** : mises à disposition de locaux, gestion de l'espace public, état civil.

B. Principales modifications et intégration de nouvelles ressources

La grille tarifaire a fait l'objet d'un certain nombre d'adaptations répondant notamment à une évolution de la demande et de l'offre de services publics. Au titre des points caractéristiques à noter pour l'exercice 2024, nous retiendrons :

• **THEME « Vie Quotidienne » :**

Musées d'art et d'histoire

- Création de tarifs pour les expositions d'été, pour les billets couplés, pour la carte Pass Musée,
- Modification à la hausse du nombre de personnes par groupes pour les billets d'entrée avec visite guidée,
- Création d'une gratuité pour les accompagnateurs de groupe et dans le cadre de panne logiciel des trois musées ou problème de caisse,
- Suppression du billet d'entrée visite guidée remplacé par création de visite guidée en plus du billet.

Musée Granet et ses annexes

- Maintien des tarifs hormis sur la tarification avec l'OT,
- Création de tarifications spécifiques pour l'exposition temporaire Jean Daret.

Relations citoyens et proximité

- Création d'une tarification spécifique pour une majoration de dépassement de créneaux pour les grandes salles et pour le supplément nettoyage et remise en état pour les petites salles gérées par les mairies de quartier

Gestion espace public

- Maintien des tarifs relatifs au marché et au rôle de facturation (hors panneaux et terrasses)
- Création d'un tarif pour les points de retraits – section mobiliers et dispositifs divers
- Suppression des tarifs relatifs aux antiquaires

II. PROPOSITION DE TARIFICATION POUR L'ANNEE 2024

Au regard du contexte actuel et des prévisions d'inflation, il a été décidé de proposer une augmentation globale de 5% des tarifs 2023 sur l'année 2024 en intégrant les ajustements nécessaires.

De plus, il est à noter que les arrondis sont préconisés par le chef du service de gestion comptable afin de faciliter l'encaissement des produits d'exploitation et de redevances.

En conséquence, le document en annexe vous propose les tarifs à appliquer répertoriés par Directions Générales et Directions.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le recueil des tarifs et droits divers des services publics dont la grille est annexée pour une application au 1^{er} janvier 2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef du Service du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-420**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1255171-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>FOUR CERTIFICATIONS DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SÛRÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DES SERVICES
PUBLICS - APPLICATION AU 1er JANVIER 2024**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

services publics locaux à la demande des usagers.

Dans cette logique, nous devons repenser notre démarche en adoptant une approche beaucoup plus « marketing ». Ainsi la présentation du recueil des tarifs de façon thématique poursuit la dynamique de modernisation engagée dans un but d'optimisation des recettes de fonctionnement.

Pour cela, notre grille tarifaire se décline par nature de tarifs (droits d'entrées, mises à disposition de locaux...) et les objectifs poursuivis sont les suivants :

- permettre aux usagers de mieux appréhender les champs d'interventions de la collectivité,
- faciliter l'identification des publics cibles pour à terme, proposer une modulation rationnelle des tarifs,
- participer à l'émergence de nouveaux dispositifs et disposer d'une réelle cohérence tarifaire.

En lien avec les politiques publiques menées par la Ville d'Aix-en-Provence, la grille tarifaire se décompose donc en 4 thèmes, à savoir :

- 1) **Développement et rayonnement de la Ville** : communication, urbanisme,
- 2) **Vie quotidienne** : droits d'entrées et animations (culture, sports, intergénérationnel...),
- 3) **Environnement et qualité de vie** : santé publique et handicap, complexe animalier,
- 4) **Occupation du domaine public et valorisation du patrimoine communal** : mises à disposition de locaux, gestion de l'espace public, état civil.

B. Principales modifications et intégration de nouvelles ressources

La grille tarifaire a fait l'objet d'un certain nombre d'adaptations répondant notamment à une évolution de la demande et de l'offre de services publics. Au titre des points caractéristiques à noter pour l'exercice 2024, nous retiendrons :

• **THEME « Vie Quotidienne » :**

Musées d'art et d'histoire

- Création de tarifs pour les expositions d'été, pour les billets couplés, pour la carte Pass Musée,
- Modification à la hausse du nombre de personnes par groupes pour les billets d'entrée avec visite guidée,
- Création d'une gratuité pour les accompagnateurs de groupe et dans le cadre de panne logiciel des trois musées ou problème de caisse,
- Suppression du billet d'entrée visite guidée remplacé par création de visite guidée en plus du billet.

Musée Granet et ses annexes

- Maintien des tarifs hormis sur la tarification avec l'OT,
- Création de tarifications spécifiques pour l'exposition temporaire Jean Daret.

Relations citoyens et proximité

- Création d'une tarification spécifique pour une majoration de dépassement de créneaux pour les grandes salles et pour le supplément nettoyage et remise en état pour les petites salles gérées par les mairies de quartier

Gestion espace public

- Maintien des tarifs relatifs au marché et au rôle de facturation (hors panneaux et terrasses)
- Création d'un tarif pour les points de retraits – section mobiliers et dispositifs divers
- Suppression des tarifs relatifs aux antiquaires

II. PROPOSITION DE TARIFICATION POUR L'ANNEE 2024

Au regard du contexte actuel et des prévisions d'inflation, il a été décidé de proposer une augmentation globale de 5% des tarifs 2023 sur l'année 2024 en intégrant les ajustements nécessaires.

De plus, il est à noter que les arrondis sont préconisés par le chef du service de gestion comptable afin de faciliter l'encaissement des produits d'exploitation et de redevances.

En conséquence, le document en annexe vous propose les tarifs à appliquer répertoriés par Directions Générales et Directions.

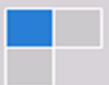
Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le recueil des tarifs et droits divers des services publics dont la grille est annexée pour une application au 1^{er} janvier 2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef du Service du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

2024

Recueil des tarifs des services publics de la Ville d'Aix-en-Provence



Sommaire

THEME « VIE QUOTIDIENNE »

DGAS CULTURE PATRIMOINE MUSEES ATTRACTIVITE

DIRECTION DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE

I. Droits d'entrée	7
II. Prêt de collection et de mobilier conventionnés	8
III. Droits d'entrée Expositions	8

MUSEE GRANET ET SES ANNEXES

I. Droits d'entrée pour les individuels - Expositions temporaires	9
II. Droits d'entrée pour les individuels - Hors Expositions temporaires	10
III. Visites et ateliers	10
IV. Prestations groupes (hors scolaires)	11
V. Droits et médiations	11
VI. Billetterie Partenariat	11
VII. Groupes scolaires, centres de loisirs hors Pays d'Aix et groupes sociaux	11
VIII. Vente Office du Tourisme pour le Musée Granet	13

CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

I. Prestations artistiques	14
II. Visites de groupe	14
III. Billetterie concert et spectacle	14
IV. Conférences, workshop, concerts pédagogiques	15

DIRECTION LECTURE PUBLIQUE PATRIMOINE ECRIT ARCHIVES

I. Vente ouvrages	16
-------------------	----

DGSTA BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS

DIRECTION ARCHEOLOGIE ET MUSEUM

I. Droits d'entrée Museum	17
II. Animations Museum	17
III. Ateliers hors temps scolaire Museum	17
IV. Prêt de collection et de mobilier conventionnés	17
V. Fouilles archéologiques préventives	17

DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE

DIRECTION DES SPORTS

I. Droit d'entrée dans les tennis et terrains de padel municipaux	18
---	----

DIRECTION SOLIDARITES

I. Pass seniors	19
II. Pass seniors couple	19
III. Sorties	19

THEME « DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT »

DEPARTEMENT COMMUNICATION & EVENEMENTIEL

DIRECTION PROTOCOLE EVENEMENTIEL

I. Tirages papier et numérique	20
II. Exploitation non commerciale	20
III. Exploitation commerciale	20

DGSTA INFRASTRUCTURES & DEPLACEMENTS

DIRECTION DEPLACEMENTS & CHAUFFAGE URBAIN

I. Droits de stationnement des véhicules à usage de taxi	21
--	----

DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET URBANISME

DIRECTION URBANISME REGLEMENTAIRE

I. Reproduction de documents d'urbanisme sur support papier (PLU)	22
II. Copies d'après documents (texte, plans, images)	22
III. Plan filaire	22
IV. Scan d'après papiers (textes, plans, images) sur CD-ROM ou Clé USB	22
V. Reproduction de documents d'urbanisme sur support numérique	22

THEME « ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE »

DGAS VIE CITOYENNE ET PROXIMITE

DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP

I. Vaccinations	23
II. Consultations	23
III. Santé environnementale	23

DIRECTION SERVICES AUX PUBLICS - COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS

I. Restitution des animaux mis en fourrière	24
II. Identification animaux	24
III. Adoption	24
IV. Abandon volontaire	24
V. Cani-cross	24
VI. Accueil à la fourrière pour les communes limitrophes conventionnées	24

THEME « OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL »

DEPARTEMENT COMMUNICATION & EVENEMENTIEL

DIRECTION PROTOCOLE EVENEMENTIEL

I. Décors sur Espace Public ou domaine privé de la Ville	25
II. Location de salle de réunion	25

DGAS CULTURE PATRIMOINE MUSEES ATTRACTIVITE

DIRECTION MUSEE GRANET ET SES ANNEXES

I. Locations soumises au régime de TVA normal en vigueur	26
II. Manifestations privées du Musée Granet	26

CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

I. Locations soumises au régime de TVA normal en vigueur	27
II. Mise à disposition de personnel	27

DIRECTION CULTURE

I. Mise à disposition de l'Amphithéâtre de la Manufacture	28
II. Mise à disposition du cinéma de la Manufacture	28
III. Mise à disposition de la Galerie de la Manufacture	29
IV. Mise à disposition de l'atelier de la Galerie de la Manufacture	29
V. Théâtre Nô	29

THEATRE DU BOIS DE L'AUNE

I. Mise à disposition des espaces	30
-----------------------------------	----

DIRECTION LECTURE PUBLIQUE PATRIMOINE ECRIT ARCHIVES

I. Occupation domaine public	31
------------------------------	----

DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE

DIRECTION DES SPORTS

I. Salon des sports	32
II. Location des salles de réunions	32
III. Location d'équipements sportifs	33
IV. Location du terrain stabilisé de la Pioline à des entreprises ou organismes privés	33

DIRECTION JEUNESSE

I. Utilisation site espace jeunesse	34
-------------------------------------	----

DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE

I. Location bureaux	36
II. Location des petites salles	36
III. Location des salles moyennes	37
IV. Location des grandes salles	38

DGAS FINANCE ECONOMIE OPTIMISATION

DIRECTION EVALUATION ET CONTROLE DE GESTION

I. Participation au Forum Associations et Bénévolat	40
II. Service de domiciliation	40

DGSTA INFRASTRUCTURES & DEPLACEMENTS

DIRECTION GESTION DE LA VOIRIE

I. Droits de Voirie – Occupation temporaire du domaine public (chantiers divers)	42
II. Droits de voirie – Occupation annuelle du domaine public	46
III. Droits de voirie- Intervention de l’astreinte ou des services de la DAST Infrastructure	49
IV. Badges d’accès divers et télécommande	50

DGAS VIE CITOYENNE ET PROXIMITE

DIRECTION SERVICES AUX PUBLICS FORMALITES CITOYENNES

I. Concession Temporaires (sans caveaux)	51
II. Concessions Temporaire (pour caveaux)	51
III. Concessions de Terrain perpétuelle	51
IV. Concession Mini caveaux	51
V. Caveaux	52
VI. Columbarium	52
VII. Cavurnes	52
VIII. Dépositaire	52

DIRECTION RELATION CITOYENS ET PROXIMITE

I. Location petite salle de danse Ughetti	54
II. Location des grandes salles	54
III. Location des petites salles gérées par les mairies de quartier	55

DIRECTION GESTION ESPACE PUBLIC, COMMERCE & ARTISANAT

TITRE PREMIER – LES MARCHES ET LES FOIRES	56
TITRE DEUXIEME - ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS	57
TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	61
Annexes : Etat des rues (23 pages), Plan Centre-Ville, Plan les Milles, Plan Luynes, Plan Puyricard, Plan parcs et jardins, Plan Esplanade Mozart	64

DIRECTION DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE

La gratuité est applicable sur présentation de pièces justificatives sous conditions :

- Jeunes jusqu'à 26 ans
- Enseignants de l'Ecole Supérieure d'art Félix Ciccolini d'Aix-en-Provence
- Bénéficiaires du RSA (justificatif de moins de 3 mois), chômeurs de longue durée
- Bénéficiaires de l'aide sociale CAF), minimum vieillesse et invalidité
- Détenteurs de cartes en cours de validité ICOM, ICOMOS, AGCCPF
- Détenteurs d'une carte de presse, Détenteurs de la Carte du Ministère de la Culture (en cours de validité)
- Détenteurs de la carte Culture Aix-Marseille Université
- Adhérents de l'association des Amis des Musées d'Aix, adhérents de l'association Culture du Coeur
- Guides conférenciers nationaux, internationaux et régionaux agréés
- Détenteur d'une carte d'invalidité, Détenteurs d'une carte du CCAS d'Aix-en-Provence
- Adhérents de l'Association Maison des Artistes
- Détenteurs de la carte étudiante sans condition d'âge
- Enseignants (écoles, collèges, lycées) à l'exception de la période de l'exposition Daret au Musée GRANET du 15 juin au 22 septembre 2024 inclus

Entrée libre le 1er dimanche du mois toute l'année

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Droit d'Entrée	Billet d'entrée - Unité	4,00 €	4,00 €	0,00%
	Visite commentée (en plus du billet d'entrée)		2,00 €	CREATION
	Billet d'entrée avec visite commentée pour le public	5,50 €	SUPPRESSION	
	Billet d'entrée avec visite guidée (groupe < 15 pers) - Unité	5,50 €	5,50 €	0,00%
	Billet d'entrée avec visite guidée (groupe > 15 pers) - Unité	5,00 €	5,00 €	0,00%
	Droit d'entrée en visite libre (groupe à partir de 15 pers)- par personne	3,70 €	3,70 €	0,00%
	Accompagnateur de groupe		GRATUIT	CREATION
	Groupes scolaires territoire anciennement CPA (maternelle au lycée ville d'aix)	GRATUIT	GRATUIT	
	Droit de classe - Groupes scolaires hors territoire anciennement CPA-	30,00 €	30,00 €	0,00%
	Billet d'entrée "visites en famille" - enfant / unité (inclus parcours)	5,00 €	5,00 €	0,00%
	Billet d'entrée "visites en famille" - adulte parent / unité	2,00 €	2,00 €	0,00%
	Ateliers parents-enfants de pratique artistique - enfant	5,00 €	5,00 €	0,00%
	Ateliers parents-enfants de pratique artistique - adulte parent	5,00 €	5,00 €	0,00%
	Musée du Vieil Aix - fermeture des salles du rez-de-chaussée ou du 1er étage - demi-tarif	2,00 €	2,00 €	0,00%
	Musée des Tapisseries - fermeture de plus de deux salles et en l'absence d'exposition temporaire accessible au public - demi-tarif	2,00 €	2,00 €	0,00%
	Musée du Pavillon de Vendôme - fermeture des salles du 1er étage	GRATUIT	GRATUIT	
	Problème de caisse, panne de logiciel, rupture réseau pour les trois musées		GRATUIT	CREATION
	Centre aérés, centres sociaux et associations hors du territoire anciennement CPA- Par enfant	1,10 €	1,10 €	0,00%
	Centre aérés, centres sociaux et associations Ville d'Aix et du territoire- anciennement CPA- Par enfant	GRATUIT	GRATUIT	
	Enfant accueilli à titre individuel issu ou non de la Ville d'Aix-en-Provence et du territoire anciennement CPA- Par enfant	5,00 €	5,00 €	0,00%
Citypass – reversement de l'OT à la Ville – équivalent demi-tarif du billet d'entrée en vigueur lors du passage en caisse du Musée, en dehors période expositions exceptionnelles	2,00 €	2,00 €	0,00 %	

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Prêt Conventionné de Collection de Mobilier	Prêt à destination des Musées	GRATUIT	GRATUIT	
Droit d'Entrée Expositions	EXPOSITIONS CHIHARU SHIOTA			
	Billet d'entrée – Musée des Tapisseries ou au Musée du Pavillon de Vendôme du 18 mai au 6 octobre 2024) – Unité		6,00 €	CREATION
	Billet couplé - Musée des Tapisseries et au Musée du Pavillon de Vendôme du 18 mai au 6 octobre 2024 – Unité		10,00 €	
	Parcours commenté - Musée des Tapisseries et au Musée du Pavillon de Vendôme du 18 mai au 6 octobre 2024 – Unité		12,00 €	
	Parcours commenté - Musée des Tapisseries et au Musée du Pavillon de Vendôme du 18 mai au 6 octobre 2024 –(groupe > 15 personnes) - Unité		10,00 €	
	Groupe à partir de 15 personnes en visite libre, droit d'entrée par personne		5,50 €	
	Chapelle de la Visitation – entrée libre, ne donnant pas lieu à délivrance de contremarque (du 18 mai au 1 er septembre 2024)		GRATUIT	
	EXPOSITIONS AUTOUR DE JEAN DARET ET AIX AU GRAND SIECLE			
	Billet d'entrée – Exposition Aix au Grand siècle au Musée du Vieil Aix du 15 juin 2024 au 5 janvier 2025 – (accès à l'escalier Daret de Châteaurenard) - Unité		6,00 €	CREATION
	Billet couplé – Expositions Jean Daret, peintre Baroque en Provence au Musée Granet et Aix au Grand siècle au Musée du Vieil Aix du 15 juin au 22 septembre 2024 – (accès à l'escalier Daret de Châteaurenard) - Unité		12,00 €	
	Visite commentée -Exposition Aix au Grand siècle au Musée du Vieil Aix du 15 juin 2024 au 5 janvier 2025 – (accès à l'escalier Daret de Châteaurenard) – (groupe > 15 pers) - Unité		7,00 €	
	Groupe à partir de 15 personnes en visite libre, droit d'entrée par personne		5,50 €	
	CARTE "PASS MUSEES" DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS D'ETE			
	Carte Pass Musées – donnant accès 1 seule fois aux 4 musées de la Ville : Musée Granet / Musée du Pavillon de Vendôme / Musée des Tapisseries / Musée du Vieil Aix (ainsi qu'à Granet XXe, Chapelle des Pénitents gris / Escalier Daret, Hôtel de Châteaurenard / Chapelle de la Visitation) durant la période du 15 juin au 22 septembre 2024		22,00 €	CREATION
	Citypass – reversement de l'OT à la Ville – équivalent demi-tarif du billet d'entrée en vigueur lors du passage en caisse du Musée, durant la période des expositions exceptionnelles : - expositions Shiota, du 18 mai au 6 octobre 2024 - exposition Aix en Grand Siècle, du 15 juin 2024 au 5 janvier 2025		3,00 €	CREATION

La gratuité est applicable sur présentation de pièces justificatives aux personnes suivantes :

- -18 ans
- Etudiant -26 ans
- Enseignants de l'Ecole Supérieure d'Art Félix CICCOLINI
- Bénéficiaire du RSA (justificatif datant de moins de 3 mois)
- Chômeur de longue durée (inscrits depuis plus de 6 mois et munis d'un justificatif de moins de 3 mois)
- Bénéficiaire de l'aide sociale (CAF), minimum vieillesse et invalidité
- Détenteur de cartes en cours de validité Icom, Icomos, AGCCPF
- Détenteur d'une carte de presse (inclus 1 accompagnateur)
- Détenteur de la carte du Ministère de la Culture (en cours de validité) (inclus 1 accompagnateur)
- Détenteur de la carte culture Aix-Marseille Université
- Détenteur de la carte CMI ou handicap
- Détenteur carte adhérent CCAS
- Adhérent de l'association des amis et jeunes amis du Musée GRANET
- Adhérent de l'association Maison des artistes
- Adhérent de l'association Cultures du coeur (dans la limite du quota à disposition de l'association)
- Abonnés du Musée GRANET
- Mécènes et partenaires de l'exposition (dans la limite du nombre figurant au contrat de Mécénat ou de partenariat)
- Guides conférenciers nationaux, internationaux et régionaux agréés
- En cas de fermeture pour raison technique de plus de 50% des salles d'expositions

Tarifs réduits applicable sur présentation de justificatifs en cours de validité

- Présentation d'un billet du Mucem datant de moins de 6 mois
- Apprentis jusqu'à 25 ans
- Handicapés : 1 accompagnateur, sur présentation de la carte handicapé
- Achat en nombre à partir de 15 places achetées
- Ü Enseignants sur présentation de la carte Pass Education
- En cas de fermeture pour raison technique d'au moins 30% des salles d'expositions

Entrée libre le 1er dimanche du mois hors période estivale

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Droits D'entrée Pour Individuels Expositions Temporaires	Entrée exposition temporaire d'été- le billet tarif plein	8,00 €	8,40 €	5,00%
	Entrée exposition temporaire d'été- le billet tarif réduit	6,00 €	6,30 €	5,00%
	Entrée exposition temporaire d'été Jean Daret - le billet tarif plein		9,00 €	CREATION
	Entrée exposition temporaire d'été Jean Daret - le billet tarif réduit		7,00 €	CREATION
	Entrée d'exposition temporaire David HOCKNEY - le billet tarif plein	11,00 €	SUPPRESSION	
	Entrée d'exposition temporaire David HOCKNEY - le billet tarif réduit	9,00 €	SUPPRESSION	

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Droits D'entrée Pour Individuels Hors Expositions temporaires	Entrée hors exposition temporaire d'été- le billet tarif plein	6,50 €	6,50 €	0,00%
	Entrée hors exposition temporaire d'été- le billet tarif réduit	5,50 €	5,50 €	0,00%
Droits d'entrée pour individuels	Carte Pass Musées donnant accès 1 seule fois aux 4 musées de la ville (Musée Granet / Musée du Pavillon Vendôme / Musée des tapisseries / Musée du Vieil Aix) ainsi qu'à Granet Xxè, Chapelle des Pénitents Gris / Escalier Daret, Hôtel de Chateaurenard, Chapelle de la visitation, durant la période du 15 juin 2024 au 22 septembre 2024		22,00 €	CREATION
	Billet couplé l'unité - Expositions Jean Daret, peintres baroques en Provence au Musée Granet et Aix au Grand Siècle au Musée du Vieil Aix du 15 juin 2024 au 22 septembre 2024 (donnant accès à l'escalier Daret de Chateaurenard)		12,00 €	CREATION
Prestations pour individuels	Visite guidée (en plus du droit d'entrée)- le billet	4,00 €	4,00 €	0,00%
	Location audioguide	3,50 €	3,50 €	0,00%
	Location audioguide enfant	2,00 €	2,00 €	0,00%
	Livret jeux enfants- sur demande à l'accueil du Musée	GRATUIT	GRATUIT	
	Carte abonnement- tarif annuel	26,00 €	26,00 €	0,00%
	Ateliers individuels et stages enfants (de 14h à 16h30) forfait par enfant	6,00 €	6,00 €	0,00%
	Ateliers individuels et stages enfants et/ou adultes forfait par personne	6,00 €	6,00 €	0,00%

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Prestations pour groupes hors scolaires	à partir de 15 (dans la limite de 30 personnes "accompagnateur inclus" entrées payantes réservées)- droit d'entrée par personne - hors exposition temporaire d'été	5,50 €	5,50 €	0,00%
	à partir de 15 (dans la limite de 30 personnes "accompagnateur inclus" entrées payantes réservées)- droit d'entrée par personne - exposition temporaire d'été	6,00 €	SUPPRESSION	
	à partir de 15 (dans la limite de 30 personnes "accompagnateur inclus" entrées payantes réservées)- droit d'entrée par personne - Exposition temporaire Jean DARET		7,00 €	CREATION
	Visite guidée 1H - avec un médiateur du Musée GRANET- droit d'entrée + tarif réduit	70,00 €	70,00 €	0,00%
	Visite guidée 1H30 - avec un médiateur du Musée GRANET- droit d'entrée + tarif réduit	90,00 €	90,00 €	0,00%
	Location audiophone obligatoire pour les droits de parole- forfait pour le groupe	37,00 €	37,00 €	0,00%
	Location audiophone pour les médiateurs de l'Office de Tourisme forfait pour le groupe	16,00 €	37,00 €	131,25%
Prestations pour les Groupes Scolaires MUSEE GRANET	droit d'entrée- dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement	GRATUIT	GRATUIT	
	médiations- pour les écoles, collèges, lycées et centres de loisirs du territoire du pays d'Aix	GRATUIT	GRATUIT	
	droit de parole -enseignant dans le cadre scolaire	GRATUIT	GRATUIT	
	médiations étudiants -dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement ou par une association étudiante	22,50 €	22,50 €	0,00%
Prestations pour les Groupes Scolaires et Centres de Loisirs Hors Pays d'Aix	visite/atelier- Forfait 1H00	22,50 €	22,50 €	0,00%
	visite/atelier- Forfait 1H30	27,50 €	27,50 €	0,00%
	visite/atelier- Forfait 2H00	33,00 €	33,00 €	0,00%
	visite/atelier- Forfait 2H30	38,00 €	38,00 €	0,00%

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Prestations pour les Partenariats	billetterie GRANET + MUCEM achat d'un billet dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée- le billet - hors exposition temporaire d'été	5,50 €	5,50 €	0,00%
	billetterie GRANET + MUCEM achat d'un billet dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée- le billet - Exposition temporaire Jean Daret		7,00 €	CREATION
Prestations pour les Partenariats	billetterie GRANET + MUCEM achat d'un billet dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée- le billet - exposition temporaire d'été	6,50 €	SUPPRESSION	
	billetterie GRANET + MUCEM achat d'un billet dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée- le billet - exposition temporaire David HOCKNEY	9,00 €	SUPPRESSION	
Prestations pour les Comités d'Entreprise, CE	Visite guidée avec un médiateur du Musée GRANET- Forfait 1H00	50,00 €	50,00 €	0,00%
	Visite guidée avec un médiateur du Musée GRANET- Forfait 1H30	65,00 €	65,00 €	0,00%
	Ateliers en famille (dans le cadre du CE)- Forfait famille (maxi 5 personnes)	4,00 €	4,00 €	0,00%
	Ateliers enfants (dans le cadre du CE) (de 14h à 16h30)- Forfait / groupe d'enfants (maxi 5 enfants)	4,00 €	4,00 €	0,00%

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Tarification Ventes Office de Tourisme (OT) MUSEE GRANET	Pass Aix'périence- enfant	GRATUIT	GRATUIT	
	Pass Aix'périence- reversement OT / adulte	6,00 €	6,30 €	5,00%
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif plein (Hors période estivale)	5,85 €	6,10 €	4,27%
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif réduit (Hors période estivale)	4,95 €	5,10 €	3,03%
	Vente billet par l'OT - Reversement OT - Billet tarif plein (période exposition Jean Daret)		8,10 €	CREATION
	Vente billet par l'OT - Reversement OT - Billet tarif réduit (période exposition Jean Daret)		6,30 €	CREATION
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif plein (période exposition David HOCKNEY)	9,90 €	SUPPRESSION	
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif réduit (période exposition David HOCKNEY)	8,10 €	SUPPRESSION	
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif plein (période estivale)	7,20 €	SUPPRESSION	
	vente billets par l'OT - Reversement OT- billet tarif réduit (période estivale)	5,40 €	SUPPRESSION	

<p>Tarification Billetterie Spectacles</p> <p>Conditions pour bénéficier du tarif réduit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudiants, - Moins de 18 ans, - Demandeurs d'emploi ou bénéficiaire du RSA, - Personnes en situation de handicap. <p>(Sur présentation d'une pièce justificative)</p> <p>Conditions pour bénéficier de la gratuité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elèves du Conservatoire, - Enfants jusqu'à 12 ans. <p>(Sur présentation d'une pièce d'identité)</p>
--

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Prestations Artistiques	Chef d'Orchestre- Répétition + Spectacle	1 758,00 €	1 758,00 €	0,00%
	Musicien 1er catégorie- Répétition + Spectacle	878,00 €	878,00 €	0,00%
	Musicien 2ième catégorie- Répétition + Spectacle	262,00 €	262,00 €	0,00%
	Chorégraphie- Répétition + Spectacle	878,00 €	878,00 €	0,00%
	Technicien du Spectacle- Répétition + Spectacle	439,00 €	439,00 €	0,00%
	Master class - Tarif horaire		75,00 €	CREATION
Visites de Groupe du Conservatoire	Visite durée de 45 minutes- Groupe de 20 à 50 personnes	114,00 €	114,00 €	0,00%
	Visite durée de 1h30- Groupe de 20 à 50 personnes	230,00 €	230,00 €	0,00%
Billetterie Concerts et Spectacle de la saison artistique	CATEGORIE A			
	Spectacles avec des artistes invités exceptionnels-Tarif plein	32,00 €	32,00 €	0,00%
	Spectacles avec des artistes invités exceptionnels-Tarif Réduit	22,00 €	22,00 €	0,00%
	Spectacles avec des artistes invités exceptionnels-Exonération	GRATUIT	GRATUIT	
	CATEGORIE B			
	Spectacles avec musiciens ou artistes professionnels- Tarif plein	27,00 €	27,00 €	0,00%
	Spectacles avec musiciens ou artistes professionnels-Tarif Réduit	15,00 €	15,00 €	0,00%
	Spectacles avec musiciens ou artistes professionnels-Exonération	GRATUIT	GRATUIT	
	CATEGORIE C			
	Concerts symphoniques Spectacles avec des artistes invités-Tarif plein	22,00 €	22,00 €	0,00%
	Concerts symphoniques Spectacles avec des artistes invités-Tarif Réduit	10,00 €	10,00 €	0,00%
	Concerts symphoniques Spectacles avec des artistes invités-Exonération	GRATUIT	GRATUIT	

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Billetterie Concerts et Spectacle de la saison artistique	CATEGORIE D			
	Spectacles de la saison artistique- Tarif plein	16,00 €	16,00 €	0,00%
	Spectacles de la saison artistique-Tarif Réduit	5,00 €	5,00 €	0,00%
	Spectacles de la saison artistique-Exonération	GRATUIT	GRATUIT	
Conférences- Workshop- Concerts pédagogiques	CATEGORIE E			
	Tarif plein	10,00 €	10,00 €	0,00%
	Tarif réduit	5,00 €	5,00 €	0,00%
	Exonération	GRATUIT	GRATUIT	
	CATEGORIE F			
Spectacles à caractère uniquement pédagogique	GRATUIT	GRATUIT		

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Vente ouvrages	Vente de documents par des professionnels	GRATUIT	SUPPRESSION	
	Vente de monographies municipale "déserbées" - L'unité	2,00 €	2,00 €	0,00%
	Vente de périodiques municipaux "dés herbés" - Le lot de 5	2,00 €	2,00 €	0,00%
	Vente de CD et DVD municipaux "dés herbés" - L'unité	2,00 €	1,00 €	-50,00%

La gratuité est applicable sur présentation de pièces justificatives sous conditions :

- Jeunes jusqu'à 26 ans
- Enseignants de l'Ecole Supérieure d'art Félix Ciccolini d'Aix-en-Provence
- Bénéficiaires du RSA (justificatif de moins de 3 mois)
- Chômeurs de longue durée
- Bénéficiaires de l'aide sociale (CAF), minimum vieillesse et invalidité
- Détenteurs de cartes en cours de validité ICOM, ICOMOS, AGCCPF
- Détenteurs d'une carte de presse, détenteurs de la Carte du Ministère de la Culture (en cours de validité)
- Détenteurs de la carte Culture Aix-Marseille Université
- Adhérents de l'association des Amis des Musées d'Aix
- Adhérents de l'association Culture du Coeur
- Guides conférenciers nationaux, internationaux et régionaux agréés
- Détenteurs d'une carte d'invalidité, Détenteurs d'une carte du CCAS d'Aix-en-Provence

Entrée libre le 1er dimanche du mois hors période estivale

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023		TARIF 2024		Variation effective
Droit d'Entrée MUSEUM	Billet d'entrée- Unité	3,80 €		3,90 €		2,63%
	Billet d'entrée à l'unité avec visite guidée (groupe < 12 personnes)	5,40 €		5,60 €		3,70%
	Billet d'entrée à l'unité avec visite guidée (groupe > 12 personnes)	4,30 €		4,50 €		4,65%
Animations MUSEUM	Groupes scolaires de la maternelle au lycée Ville d'Aix et du territoire anciennement CPA	GRATUIT		GRATUIT		
	Groupes scolaires hors du territoire anciennement CPA- Droit de classe	30,10 €		31,60 €		4,98%
	Groupes scolaires hors du territoire anciennement CPA- Par élève pour les classes à section	1,00 €		1,00 €		0,00%
Ateliers hors temps scolaire MUSEUM	Centre aérés, centres sociaux et associations Ville d'Aix et du territoire anciennement CPA- Par enfant	GRATUIT		GRATUIT		
	Centre aérés, centres sociaux et associations hors du territoire anciennement CPA- Par enfant	1,00 €		1,00 €		0,00%
	Enfant accueilli à titre individuel issu ou non de la Ville d'Aix-en-Provence et du territoire anciennement CPA- Par enfant	4,30 €		4,50 €		4,65%
Prêt de Collection de Mobilier Conventionnés MUSEES DE LA VILLE	Prêt à destination des Musées	GRATUIT		GRATUIT		
Prestations	Type de tarification	TARIF HT 2023	TARIF TTC 2023	TARIF HT 2024	TARIF TTC 2024	Variation effective
Prestations dans le cadre de fouilles archéologique préventive	Responsable opération	300,00 €	360,00 €	315,00 €	378,00 €	5,00%
	Responsable de secteur	244,00 €	293,00 €	256,20 €	307,44 €	4,93%
	Technicien de fouille	201,00 €	241,00 €	211,05 €	253,26 €	5,09%
	Topographe	296,00 €	355,00 €	310,80 €	372,96 €	5,06%
	Spécialiste	264,00 €	317,00 €	277,20 €	332,64 €	4,93%
	Gestion collections / documentation	255,00 €	306,00 €	267,75 €	321,30 €	5,00%
	Forfait Administration gestion logisitique	765,00 €	918,00 €	803,25 €	963,90 €	5,00%

La gratuité est applicable pour les groupes dans le cadre d'échanges avec les villes jumelées à la Ville d'Aix-en-Provence.

Prestations	Type de tarification	Tarif 2023	Tarif 2024	Variation effective
DROITS D'ENTREE DANS LES TENNIS ET TERRAIN DE PADEL MUNICIPAUX	Etablissements secondaires -Tarif	5,60 €	5,80 €	3,57%

Prestations	Type de tarification	Tarif 2023	Tarif 2024	Variation effective
Pass seniors	PASS SENIORS ≤ 868,20 € / mois	GRATUIT	GRATUIT	
	PASS SENIORS ≤ 1302 € / mois (Soit 1,5 fois le montant de l'ASPA seule)	11,00 €	11,00 €	0,00%
	PASS SENIORS > 1302 € / mois	18,00 €	18,00 €	0,00%
	PASS SENIORS- COUPLE ≤ 1347,88 €/ mois	GRATUIT	GRATUIT	
	PASS SENIORS- COUPLE ≤ 2022 € / mois (Soit 1,5 fois le montant de l'ASPA seule)	21,00 €	21,00 €	0,00%
	PASS SENIORS- COUPLE > 2022 € / mois	36,00 €	36,00 €	0,00%
Sorties	Journée avec repas (excursion) - La prestation	34,00 €	34,00 €	0,00%
	Journée (excursion)- La prestation	50,00 €	50,00 €	0,00%
	Journée avec repas (excursion)- La prestation pour les titulaires de l'ASPA ou RSA	16,00 €	16,00 €	0,00%
	Journée avec repas (excursion)-La prestation pour les titulaires de l'ASPA ou RSA	25,00 €	25,00 €	0,00%

- **Toute commande de travaux photographiques** est soumise au prépaiement
- **Les travaux de reproduction** sont mis à disposition de la Direction de la Communication
- **Toute demande de reproduction** doit obligatoirement préciser l'utilisation prévue
- **La réalisation de duplicata** à partir des reproductions fournies est strictement interdite
- **Tout usage public de reproduction** doit faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la Direction
- **En cas d'usage public des reproductions fournies**, un justificatif doit parvenir à la Direction
- **Toute reproduction utilisée doit être identifiée (côte du document - nom du photographe) et être créditée de la mention "Ville d'Aix-en-Provence"**

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Tirage papier/numérique	Format 10 x 15- Unité	17,00 €	18,00 €	5,88 %
	Format 13 x 19- Unité	20,00 €	21,00 €	5,00 %
	tirage 13 x 19 - Cadeaux protocolaires	GRATUIT	GRATUIT	
	Format 15 X 23- Unité	22,00 €	23,00 €	4,55 %
	Format 20 X 30 - Unité	28,00 €	29,00 €	3,57 %
	Format 30 X 45- Unité	35,00 €	36,00 €	2,86 %
	Format 50 x 75- Unité	45,00 €	47,00 €	4,44 %
	Cession de photos avec les organismes partenaires conventionnés et la presse- Unité	GRATUIT	GRATUIT	
	Fichier (cadeaux protocolaires)	GRATUIT	GRATUIT	
Exploitation non commerciale	Usage à titre privé	20,00 €	21,00 €	5,00 %
	Usage public non commercial	50,00 €	53,00 €	6,00 %
Exploitation commerciale	Cartes de vœux, cartes postale, jeux, calendriers Publicité	450,00 €	450,00 €	0,00 %

Condition d'application :

Ils sont dus par tous les titulaires d'autorisation de stationnement en activité au 1er Janvier de l'année en cours et dus pour l'année entière.

Leur exigibilité est immédiate dès réception du titre de paiement.

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Véhicule à usage de taxi	Tarif annuel	455,80 €	478,50 €	4,98%

DIRECTION URBANISME REGLEMENTAIRE

"Les documents détenus par l'administration relatifs aux autorisations individuelles d'urbanisme sont par nature communicables à toute personne qui en fait la demande sur le fondement de l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978 et, lorsque l'autorisation ou le refus résulte d'une décision expresse du maire agissant au nom de la commune, sur le fondement de l'article L. 2121-26 du code général des collectivités territoriales (L. 5211-46 lorsque la décision est prise par le président d'un établissement public de coopération intercommunale).

La communication ne peut avoir lieu que lorsque l'administration a statué sur la demande. Tant que la décision n'est pas intervenue, les documents ont un caractère préparatoire et échappent donc provisoirement au champ d'application de la loi du 17 juillet 1978 (20080278, 20081120)."

- Source : CADA

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Reproduction de documents d'urbanisme sur support papier (PLU)	Rapport de Présentation -Forfait	333,40 €	350,00 €	4,98%
	Règlement du Plu- Forfait	540,10 €	567,00 €	4,98%
	PLU Complet (hors rapport de présentation et règlement- Forfait	1 241,60 €	1 303,00 €	4,95%
Copies d'après papiers (texte, plans, images)	Photocopie A4-noir et blanc	0,50 €	0,50 €	0,00%
	Photocopie A4-couleur	0,80 €	0,80 €	0,00%
	Photocopie A3-noir et blanc	0,60 €	0,60 €	0,00%
	Photocopie A3-couleur	1,30 €	1,30 €	0,00%
Plan filaire	Photocopie A0, A1, A2-noir et blanc	1,10 €	1,10 €	0,00%
	Photocopie A0, A1, A2-couleur	3,40 €	3,50 €	2,94%
Scan d'après papiers (texte,plans,images) sur CD-Rom ou clé USB	Scan A4	0,20 €	0,20 €	0,00%
	Scan A3	0,20 €	0,30 €	50,00%
	Plan A2	0,50 €	0,50 €	0,00%
	Plan A1	0,70 €	0,70 €	0,00%
	Plan A0	1,30 €	2,00 €	53,85%
Reproduction de documents d'urbanisme sur support numérique	CD-Rom- Unité	3,20 €	3,30 €	3,12%
	Clé USB- Unité	12,30 €	12,90 €	4,88%

DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET HANDICAP

Fièvre jaune	Séjour dans une zone inter-tropicale d'Afrique ou d'Amérique du Sud - En vertu du règlement sanitaire et international, un certificat de vaccination anti-amarile peut être exigé au passage d'une frontière - Obligatoire ou non, cette vaccination est indispensable, sauf contre-indication, lorsqu'on se rend dans une zone où existe un risque de contracter la fièvre jaune
Typhoïde	Recommandé pour les voyageurs devant effectuer un séjour prolongé ou dans de mauvaises conditions, dans des pays où l'hygiène est précaire - Obligatoire pour le personnel de laboratoire d'analyse de biologie médicale, visés par l'article L.3111-4 du code de la Santé publique
Encéphalite japonaise	Recommandé pour les personnes de 18 ans ou plus expatriés ou séjournant plus de 30 jours en Asie de l'Est et du Sud-Est et dans tout le sous continent Indien ou si les activités extérieures importantes dans ces zones, notamment rizières ou marécages et dans ce cas quelle que soit la durée du séjour.
Meningocoque tétravalent	Recommandé pour séjour en Afrique subsaharienne (ceinture de la méningite) mais également lors d'événement ou de rassemblement de grande ampleur en zone inter tropicale (ex: recommandation des autorités sanitaires françaises) - Obligatoire pour les personnes se rendant en Arabie saoudite
Rage	Recommandé notamment lors de séjours ou de périple hors des routes habituelles (randonnée, trek ...) et éloignées des centres hospitaliers ou des centres de traitement anti-rabique.
Hépatite A	Recommandé pour des séjours en zone tropicale où l'hygiène est rudimentaire

Prestations	Libellé	Type de tarification	TARIF 2023	Montant de l'augmentation 2023	TARIF 2024	Variation effective
Vaccinations	Fièvre jaune	la vaccination	68,00 €	3,40 €	71,00 €	4,41%
	Typhoïde		42,00 €		42,00 €	0,00%
	Encéphalite japonaise		100,00 €		100,00 €	0,00%
	Hépatite A (vaccin adulte)		38,00 €	1,90 €	40,00 €	5,26%
	Hépatite A (vaccin Enfant)		22,00 €		22,00 €	0,00%
Vaccinations	Méningocoque - vaccin tétravalent polysidique conjugué	la vaccination	60,00 €		60,00 €	0,00%
	Rage (prévention)		60,00 €		60,00 €	0,00%
	Vaccination dans le cadre de la médecine du travail des agents municipaux		GRATUIT		GRATUIT	
	Acte vaccinal		GRATUIT		GRATUIT	
	Duplicata Certificat International de Vaccination	Le certificat	10,00 €	5,00 €	15,00 €	50,00%
Consultations	Consultation pré-vaccinale simple	Médicale	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
		Infirmière	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
	Consultation du voyage - longue (Délivrance d'ordonnance, certificat de contre-indication, etc.)	Médicale	20,00 €	5,00 €	25,00 €	25,00%
	Consultation du voyage - longue (délivrance d'ordonnance)	Infirmière	20,00 €	5,00 €	25,00 €	25,00%
Santé Environnementale	Intervention entomologiste - diagnostic initial	L'intervention	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
	Intervention entomologiste - Appartements <T4	Recontrôle	35,00 €		75,00 €	114,29%
	Intervention entomologiste - Appartements T4 et +		60,00 €		95,00 €	58,33%

- ➡ Encaissement de tous les produits - hors dernière rubrique - par la régie de recettes "COMPLEXE ANIMALIER"
- ➡ Les tarifs des chiens de CAT 1 et 2 comprennent la diagnose, l'évaluation comportementale et la vaccination antirabique

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
RESTITUTION DES ANIMAUX EN FOURRIERE	1ère journée de mise en fourrière (par jour)	50,00 €	50,00 €	0,00%
	A partir du 2ème jour - frais de garde - (par jour)	15,00 €	16,00 €	6,67%
IDENTIFICATION DES ANIMAUX	Frais de pose- l'acte	79,00 €	79,00 €	0,00%
ADOPTION	Femelle ou Mâle Stérilisé, vacciné et identifié par animal (chien ou chat)	230,00 €	230,00 €	0,00%
	Cautionnement par chèque		500,00 €	CREATION
	Femelles ou Mâles (Stérilisés, vaccinés et identifiés) pour deux en même temps (chiens ou chats)	265,00 €	300,00 €	13,21%
	Cautionnement par chèque		1 000,00 €	CREATION
	Sauvetage des animaux en fin de vie ou voie de guérison- par animal	GRATUIT	GRATUIT	
	Animaux âgés de + 7 ans - par animal	70,00 €	80,00 €	14,29%
ABANDON VOLONTAIRE	Chat - par animal	88,00 €	90,00 €	2,27%
	Chien - par animal	130,00 €	135,00 €	3,85%
CANI-CROSS	La course en duo (chien + humain)	5,00 €	5,00 €	0,00%
ACCUEIL A LA FOURRIERE POUR LES COMMUNES LIMITROPHES CONVENTIONNEES	Accueil des chiens- forfait	190,80 €	190,80 €	0,00%
	Accueil des chiens CAT 1- forfait	265,00 €	350,00 €	32,08%
	Accueil des chiens CAT 2- forfait		300,00 €	CREATION

Bureau d'accueil des tournages

- ➡ Dans le cadre d'accueil de tournage type long métrage, série, court métrage, reportage ou émission TV le tarif, ci-dessous sera appliqué sur le domaine public ou domaine privé de la ville (tout gestionnaires confondus)
- ➡ Pour les tournages publicitaires, se reporter aux tarifs de la Gestion de l'espace Public, Commerce et Artisanat

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation Effective
Décors sur l'espace public ou domaine privé de la ville	Décors sur l'espace public ou domaine privé de la ville (les jours de préparation et de remise en état sont comptés comme décors)			
	Tarif par jour et par décor	100,00 €	150,00 €	50%
	Installation d'une cantine	120,00 €	200,00 €	67%
	Emission ou reportage TV faisant la promotion de la ville	GRATUIT	GRATUIT	
	Locaux mis à disposition de production (bureaux de production, HMC, décors, ou privatisation totale du bâtiment pour décors) sur le patrimoine du domaine privé de la Ville (l'eau et l'électricité reste à la charge de la production)			
	Tarif par m2/jour	0,10 €	0,20 €	100%
Location de salle de réunion	Salle Voltaire			
	Forfait 1/2 journée 4h consécutives maximum	100,00 €	105,00 €	5%
	Forfait journée	200,00 €	210,00 €	5%
	Forfait journée pour les associations aixoises (max 1 fois/trimestre)	CREATION	GRATUIT	

DIRECTION MUSEE GRANET ET SES ANNEXES

Prestations	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
MISE A DISPOSITION DE LA COUR D'HONNEUR						
Prestations Soumises au régime de TVA normal en vigueur MUSEE GRANET	Location en soirée pour dîner / cocktail (1 à 200 pax)- forfait <i>exposition</i> temporaire d'été * dans le cadre d'intempéries utilisation du hall limite 100 pax debout	3 800,00 €	4 560,00 €	3 800,00 €	4 560,00 €	0,00%
	Location en soirée pour dîner assis (100 pax maxi)- forfait <i>exposition</i> temporaire d'été			5 417,00 €	6 500,00 €	CREATION
	Location en journée (jusqu'à 18heures) Limite 100 pax	870,00 €	1 044,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	14,94%
	Location en soirée (à partir de 18heures) Limitée à 100 pax	1 400,00 €	1 680,00 €	1 583,33 €	1 900,00 €	13,10%
MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM						
	Location Forfait journée- (120 personnes max.)	700,00 €	840,00 €	700,00 €	840,00 €	0,00%
	Location - Forfait demi-journée	500,00 €	600,00 €	500,00 €	600,00 €	0,00%
	Location - Forfait horaire	160,00 €	192,00 €	160,00 €	192,00 €	0,00%
MISE A DISPOSITION DU JARDIN DE MALTE						
Prestations Soumises au régime de TVA normal en vigueur MUSEE GRANET	Location journée jusqu'à 18 heures (Limite 30 pax)	480,00 €	576,00 €	480,00 €	576,00 €	0,00%
	Location soirée à partir de 18 heures (limite 40 pax)	700,00 €	840,00 €	700,00 €	840,00 €	0,00%
	Location Jardin de Malte (2h) (Limite à 30 pax)- forfait hors exposition temporaire d'été	480,00 €	576,00 €	SUPPRESSION		
	Location Jardin de Malte (3h) (Limite à 40pax)- forfait hors exposition temporaire d'été	700,00 €	840,00 €	SUPPRESSION		
MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS						
Prestations	Type de tarification	TARIF 2023		TARIF 2024		Variation effective
Manifestation Privées du MUSEE GRANET	Personnel technique- forfait journée si demande d'un agent technicien (son, lumière...)	430,00 €		430,00 €		0,00%

DIRECTION CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

Prestations	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective	
MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM							
Locations de Locaux (soumis à application du taux de TVA en vigueur)	L'auditorium en ordre de marche- Location journalière	7 715,83 €	9 259,00 €	8 101,60 €	9 721,92 €	5,00%	
	L'auditorium jour supplémentaire de montage, 2 services- Tarif journalier	1 956,67 €	2 348,00 €	2 054,50 €	2 465,40 €	5,00%	
	L'auditorium pour 1/2 journée supplémentaire de montage, service- Tarif journalier	919,17 €	1 103,00 €	965,10 €	1 158,12 €	5,00%	
	MISE A DISPOSITION DE LA SALLE VILLETTE						
	Location 4 heures Sans participation d'un technicien	460,00 €	552,00 €	483,00 €	579,60 €	5,00%	
	Location 4 heures Avec participation d'un technicien	690,00 €	828,00 €	724,50 €	869,40 €	5,00%	
Prestations	Type de tarification	TARIF2023		TARIF 2024		Variation effective	
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL (Tarif horaire chargé / agent)							
Mise à disposition du personnel	Régisseur général sup.-	42,00 €		44,10 €		5,00%	
	Régisseur plateau sup.-	37,00 €		38,80 €		4,86%	
	Régisseur lumière sup.-	37,00 €		38,80 €		4,86%	
	Régisseur son sup.-	37,00 €		38,80 €		4,86%	
	Machiniste sup.-	314,00 €		329,70 €		5,00%	
	Electricien sup.-	32,00 €		33,60 €		5,00%	
	Prime de panier-	19,00 €		19,90 €		4,74%	
	Piquet de pompier supplémentaire-	195,00 €		204,70 €		4,97%	

DIRECTION CULTURE

- Toutes les mises à disposition sont établies en lien avec une convention
- Le tarif invité est défini par convention :
 - aux partenaires associatifs dont la proposition s'intègre dans la politique culturelle de la Ville
 - aux associations proposant une programmation à but caritatif

Prestation	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
MISE A DISPOSITION DE L'AMPHITHEATRE DE LA MANUFACTURE	Location - Forfait Jour					
	Montage et démontage	528,33 €	634,00 €	554,75 €	666,00 €	5,00%
	Exploitation	1 095,00 €	1 314,00 €	1 149,75 €	1 380,00 €	5,00%
	Location - Forfait Nuit (entre 21 heures et 09 heures)					
	Du lundi au samedi	63,33 €	76,00 €	66,50 €	79,00 €	5,00%
	Dimanches et jours fériés	127,50 €	153,00 €	133,88 €	160,00 €	5,00%
	MISE A DISPOSITION POUR LES INVITES					
	Location - Forfait Jour					
	Montage et démontage Du lundi au samedi	GRATUIT			0,00 €	
	Exploitation Location du lundi au samedi	GRATUIT			0,00 €	
	Exploitation Location dimanches et jours fériés	528,33 €	634,00 €	554,70 €	665,00 €	4,99%
	Location - Forfait Nuit (entre 21 heures et 09 heures)					
	Du lundi au samedi	26,25 €	31,50 €	27,50 €	33,00 €	4,76%
	Dimanches et jours fériés	52,50 €	63,00 €	55,10 €	66,00 €	4,95%
MISE A DISPOSITION DU CINEMA DE LA MANUFACTURE	Location - Forfait Jour					
	Montage et démontage	265,00 €	318,00 €	278,20 €	333,00 €	4,98%
	Exploitation	528,33 €	634,00 €	554,70 €	665,00 €	4,99%
	Location - Forfait Nuit (entre 21 heures et 09 heures)					
	Du lundi au samedi	52,50 €	63,00 €	55,10 €	66,00 €	4,95%
Dimanches et jours fériés	105,00 €	126,00 €	110,20 €	132,00 €	4,95%	
MISE A DISPOSITION DU CINEMA DE LA MANUFACTURE	MISE A DISPOSITION POUR LES INVITES					
	Location - Forfait Jour					
	Montage et démontage Lundi au samedi	GRATUIT		GRATUIT		
	Exploitation lundi au samedi	GRATUIT		GRATUIT		
	Exploitation Dimanches et jours fériés	263,33 €	316,00 €	276,50 €	331,00 €	5,00%
	Location - Forfait Nuit (entre 21 heures et 09 heures)					
	Du lundi au samedi	27,08 €	32,50 €	28,40 €	34,00 €	4,86%
	Dimanches et jours fériés	50,83 €	61,00 €	53,30 €	63,00 €	4,85%

Prestation	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
MISE A DISPOSITION DE LA GALERIE DE LA MANUFACTURE	Forfait pour les invités					
	Montage	GRATUIT		GRATUIT		
	Exploitation	GRATUIT		GRATUIT		
	Forfait pour les locations					
	Montage	483,33 €	580,00 €	507,50 €	609,00 €	5,00%
	Exploitation	239,17 €	287,00 €	251,10 €	301,00 €	4,99%
MISE A DISPOSITION DE L'ATELIER DE LA MANUFACTURE	Forfait pour les invités					
	Montage			GRATUIT		CREATION
	Exploitation			GRATUIT		CREATION
	Forfait pour les locations					
	Montage			141,25 €	169,50 €	CREATION
	Exploitation			141,25 €	169,50 €	CREATION
LOCATION THEATRE NO	Location					
	Service de 4h comprenant ouverture/fermeture, surveillance, préparation, rangement et temps d'exploitation	295,83 €	355,00 €	310,60 €	372,00 €	4,99%
	MISE A DISPOSITION POUR LES INVITES (Consulat Général du Japon et la famille du donateur)					
	Service de 4h comprenant ouverture/fermeture, surveillance, préparation, rangement et temps d'exploitation	GRATUIT			GRATUIT	

DIRECTION THEATRE DU BOIS DE L'AUNE

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
MISE A DISPOSITION DES ESPACES DE LA SALLE DU BOIS DE L'AUNE				
Formule Accompagnée	Régie d'accueil (1 gardien SSIAP)	1 800,00 €	1 890,00 €	5,00%
	Régie technique d'accueil (1 régisseur)			
	Mise à disposition du matériel de la salle - Location journalière			
Exonération en Formule Simple	Projets à but caritatif- 2 jours annuels maximum	GRATUIT	GRATUIT	

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Occupation domaine public	Food-trucks Cour Carrée / par jour	100,00 €	105,00 €	4,76%
	Braderies / bourses aux livres organisées par des partenaires	GRATUIT	GRATUIT	
	Stands de vente de produits en lien avec la programmation culturelle	GRATUIT	GRATUIT	
	Mise à disposition ponctuelle d'espaces au sein des bibliothèques (Allumettes, Vovelle, Les Deux Ormes, La Halle aux Grains, Li Campaneto) auprès des partenaires	GRATUIT	GRATUIT	

DIRECTION DES SPORTS

La gratuité est applicable pour les groupes dans le cadre d'échanges avec les villes jumelées à la Ville d'Aix-en-Provence.

Autres cas de gratuité pour les réservations de créneaux :

U.N.S.S et F.F.S.U

Les écoles maternelles et primaires de la commune d'Aix-en-Provence

Les stages sportifs organisés par les associations sportives aixoises pendant les vacances scolaires

Les réservations pour les entraînements et rencontres de championnat par équipes et manifestations des associations affiliées à une fédération sportive nationale agréée

Prestations		Type de tarification	TARIF 2023		TARIF 2024		Variation effective
SALON DES SPORTS	Mise à disposition d'un espace sous tente de 9m2 (3x3m) (incluant une table, deux chaises et un branchement électrique)						
	Aux associations sportives aixoises ou justifiant d'une activité sportive à Aix-en-Provence	Journée	150,00 €		150,00 €		0,00%
	Aux Associations sportives non aixoises		264,00 €		264,00 €		0,00%
	Aux établissements publics et services de l'Etat		GRATUIT		GRATUIT		
			Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
	Aux sociétés commerciales	Journée	335,00 €	402,00 €	335,00 €	402,00 €	0,00%
Prestations		Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
LOCATION SALLES DE REUNION	La Maison des Arts de combat (40 places assises)						
	Aux entreprises privées (entre 8h et 21h30)	forfait journée 9h consécutives maxi.	280,00 €	336,00 €	294,00 €	352,00 €	5,00%
		forfait 1/2 journée 4h consécutives maxi.	140,00 €	168,00 €	147,00 €	176,00 €	5,00%
	Aux associations (hors clubs sportifs aixois) et aux institutions (entre 8h et 21h30)	forfait journée 9h consécutives maxi.	112,50 €	135,00 €	118,10 €	141,00 €	4,98%
		forfait 1/2 journée 4h consécutives maxi.	55,83 €	67,00 €	58,60 €	70,00 €	4,96%
	Aux clubs sportifs aixois	Tarif non soumis à TVA	GRATUIT		GRATUIT		
	La Pioline (14 places assises)						
	Aux entreprises privées (entre 8h et 21h30)	forfait journée 9h consécutives maxi	232,50 €	279,00 €	244,10 €	292,00 €	4,99%
		forfait 1/2 journée 4h consécutives maxi	120,83 €	145,00 €	126,80 €	152,00 €	4,94%
	Aux associations (hors clubs sportifs aixois) et aux institutions (entre 8h et 21h30)	forfait journée 9h consécutives maxi	92,50 €	111,00 €	97,10 €	116,00 €	4,97%
		forfait 1/2 journée 4h consécutives maxi	49,17 €	59,00 €	51,60 €	61,00 €	4,95%
Aux clubs sportifs aixois	Tarif non soumis à TVA	GRATUIT		GRATUIT			

Prestation	Type de tarification	TARIF 2023		TARIF 2024		Variation effective
LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A DES ENTREPRISES PRIVEES OU AUTRES ORGANISMES PRIVES	Gymnases, dojo, salles spécialisées, terrains de jeu en stabilisé, en gazon synthétique ou naturel (sauf terrains d'honneur), mur d'escalade extérieur, pistes d'athlétisme- Par heure entre 6H et 23H	69,50 €		73,00 €		5,04%
	Terrain d'honneur- Par heure de 6H à 23H	91,50 €		96,00 €		4,92%
	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
	Plaine des sports du Val de l'Arc - Par journée			200,00 €	240,00 €	CREATION
Prestation	Type de tarification	TARIF 2023		TARIF 2024		Variation effective
LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX ECOLES (hors aide départementale et régionale) ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	Gymnases- Tarif horaire	18,90 €		19,80 €		4,76%
	Dojo et salles spécialisées - Tarif horaire	16,50 €		17,40 €		5,45%
	Terrains synthétiques et pelousés - Tarif horaire	24,30 €		25,50 €		4,94%
	Terrains stabilisés - Tarif horaire	18,90 €		19,80 €		4,76%
	Terrains Plateaux Benjamins - Tarif horaire	14,20 €		14,90 €		4,93%
	Plateaux multisports et mur d'escalade - Tarif horaire	7,30 €		7,60 €		4,11%
	Ateliers d'athlétisme - Tarif horaire	5,00 €		5,20 €		4,00%
	Salle de musculation de la Maison des Arts de Combat	18,90 €		19,80 €		4,76%
LOCATION DU TERRAIN STABILISE DE LA PIOLINE A DES ENTREPRISES OU ORGANISMES PRIVES	Demi terrain- Tarif journée	38,50 €		40,40 €		4,94%

Cas de gratuité pour les réservations des salles:**GRATUITE :**

- Associations proposant des activités pour public jeune et enfant (4 à 17 ans)
- Associations étudiantes, sur justificatif
- Associations proposant des spectacles scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées) ou jeune public
- Associations ou compagnies préparant des spectacles scolaires ou jeunes publics ou travaillant avec des enfants ou des jeunes
- Autres directions et services de la Ville (Formation, Culture, Relations Internationales)
- CCAS, et projets soutenus par le CCAS (ayant donné lieu à une délibération)
- Autres partenaires institutionnels ou associations développant une mission de service public, ayant un projet en rapport avec l'Enfance ou la Jeunesse: Pôle emploi pour organisation de "Forums jeunes", Direction Régionale, Départementale, Ministère..., PAEJ, Planning Familial

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Utilisation espace jeunesse	Participation aux charges-Par heure	7,60 €	7,80 €	2,56%
	Loyer mensuel pour association dont le siège se situe à l'Espace Jeunesse/ m ²	12,20 €	12,80 €	4,69%

Un forfait minimal de 15 euros sera appliqué pour toute occupation dont le coût de la redevance serait d'un montant inférieur à cette somme.

* : La tarification « Utilisation Ponctuelle » s'applique aux associations qui ne développent pas d'activité régulière sur au moins l'un des sites mentionnés ci-dessous.

** : Pour les utilisateurs réguliers (qui ont une programmation définie sur l'année dont la fréquence minimale est mensuelle) toute occupation ponctuelle fera l'objet d'un avenant à leur convention et donnera lieu à la perception d'une redevance calculée sur la tarification « Utilisation Régulière » (au tarif horaire).

Cas de gratuité pour toutes les salles sus mentionnées : Des utilisations gratuites des salles ci-dessus mentionnées pourront être accordées (sous réserve de disponibilité des créneaux) par la Ville d'Aix en Provence : Aux Associations Aixoises de Locataires dans le cadre des activités en liens direct avec leur objet social ; Aux associations Aixoises de parents d'élèves dans le cadre des activités en liens direct avec leur objet social ; Aux Comités Aixois d'intérêt de Quartier et aux Comités officiels des Fêtes Aixois pour des réunions en liens direct avec leur objet social ; Aux établissements locaux d'enseignement du premier degré sur programmation ; Aux associations bénéficiaires de créneaux régulier sur au moins un des sites ci-dessous désignés pour la tenue de leur Assemblée Générale. Des gratuités pourront également être consenties aux organismes et associations d'utilités publiques partenaires de la Ville d'Aix-en-Provence qui mettent en oeuvre des actions contribuant à répondre aux objectifs de la Politique de la Ville : événements contribuant au développement local, Téléthon, dons du sang, actions caritatives.

Cas de gratuité pour les salles des LCR château Double ; LCR le Cèdre et LCR Logirem : L'utilisation des salles est également accordée gratuitement (sous réserve de disponibilité des créneaux) pour les Assemblées Générales de copropriété de la ZAC du Jas de Bouffan. Cas de gratuité spécifique au champ de la Politique de la ville pour l'ensemble de ces espaces, LCR et salle 300 : une gratuité pourra être accordée par la Ville d'Aix-en-Provence aux associations développant des actions au titre de la programmation du contrat de ville, si la mise à disposition de la salle permet la réalisation de l'action telle que validée par le comité de pilotage de la programmation. Une gratuité totale est accordée pour l'occupation des deux salles d'Arbaud et des locaux du premier étage et la salle de réunion de la Maison de la justice et du droit dans les domaines de l'aide aux démarches administratives, la citoyenneté et la médiation.

Cas particulier pour la salle 300 : une gratuité pourra être accordée au centre social Château de l'Horloge pour la mise en oeuvre de l'ensemble des volets de son projet social.

REDEVANCES : l'octroi de créneaux sur les locaux sus désignés est assimilé à une aide publique. La redevance calculée sur la base des tableaux ci-dessus est une contribution à l'entretien des locaux.

Les redevances comprennent : la mise à disposition du local et ses équipements. Le nettoyage de base doit être assuré par la structure bénéficiaire du créneau (balayage des sols, nettoyage des salissures, et enlèvement de déchets telles que les bouteilles vides etc. dans la salle et ses abords). Pour une demande supplémentaire de badges et/ou de clé, une somme forfaitaire de 15 euros chacun sera appliquée en sus de la redevance liée au règlement des créneaux occupés.

ATTENTION : L'acceptation d'un créneau sur ces salles ne vaut pas autorisation spécifique à formaliser auprès des services compétents (exemple si sonorisation demande conjointe à effectuer au service réglementation).

La ville se réserve le soin de facturer la remise en état d'usage des salles conformément à la tarification évoquée ci-dessus.

La Ville se réserve le droit de facturer à l'occupant le remplacement de tout équipement, tout accessoire ainsi que la réparation de toute dégradation qui pourrait résulter de l'activité développée ou du public accueilli.

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2023	Variation effective		
Bureau 1 – Ancienne cuisine du LCR le Cèdre, pièce attenante à la Salle dite Cafétéria						
Bureau 2 – Réserve du LCR le Cèdre, pièce proche de la cafétéria						
Bureau du LCR LOGIREM (sous réserve de laisser la sortie de secours accessible en permanence)						
Bureau	Utilisation ponctuelle*	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)	11,70 €	11,70 €	0,00%	
	Créneaux compris entre 8 heures et minuit	Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)	11,40 €	11,40 €	0,00%	
		Majoration pour dépassement du créneau				
	Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)		11,40 €	11,40 €	0,00%	
	Utilisation régulière** Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait pour utilisation permanente / Plein temps		888,80 €	888,80 €	0,00%
		1 à 100 h / an par salle	Tarif / heure	0,70 €	0,70 €	0,00%
		101 à 200 h / an par salle		0,65 €	0,65 €	0,00%
		201 à 300 h / an par salle		0,55 €	0,55 €	0,00%
		301 à 400 h / an par salle		0,45 €	0,45 €	0,00%
		401 à 500 h / an par salle		0,45 €	0,45 €	0,00%
		Plus de 501 h / an par salle		0,40 €	0,40 €	0,00%
		Dépassement de créneaux		Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par		
	LCR CHÂTEAU ET CEDRE					
Petites Salles	Utilisation ponctuelle*	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)	24,30 €	24,30 €	0,00%	
	Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)	17,50 €	17,50 €	0,00%	
		Majoration pour dépassement du créneau		Majoration du tarif forfaitaire +20% du forfait par heure dépassée		
	Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)	Salle 1 du LCR Château-Double		20,00 €	20,00 €	0,00%
		Salle 2 du LCR Château-Double		20,00 €	20,00 €	0,00%
		Salle 3 du LCR Château-Double		20,00 €	20,00 €	0,00%
		Mezzanine du LCR le Cèdre		26,60 €	26,60 €	0,00%

Prestations	Type de tarification		TARIF 2023	TARIF 2023	Variation effective	
Petites Salles	Forfait utilisation permanente / Plein temps		1 778,70 €	1 778,70 €	0,00%	
	Utilisation régulière** Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	1 à 100 h / an par salle	Tarif / heure	1,50 €	1,50 €	0,00%
		101 à 200 h / an par salle		1,35 €	1,35 €	0,00%
		201 à 300 h / an par salle		1,15 €	1,15 €	0,00%
		301 à 400 h / an par salle		1,05 €	1,05 €	0,00%
		401 à 500 h / an par salle		0,95 €	0,95 €	0,00%
		Plus de 501 h / an par salle		0,75 €	0,75 €	0,00%
		Dépassement de créneaux		Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par heure entamée		
Salles Moyennes	Salle 300 Bis					
	Utilisation ponctuelle*	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)		141,90 €	141,90 €	0,00 %
	Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)		100,30 €	100,30 €	0,00 %
		Majoration pour dépassement du créneau		Majoration du tarif forfaitaire +20% du forfait par heure dépassée		
	Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)			87,00 €	87,00 €	0,00 %
	Utilisation régulière** Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	1 à 100 h / an par salle	Tarif / heure	9,40 €	9,40 €	0,00 %
		101 à 200 h / an par salle		8,00 €	8,00 €	0,00 %
		201 à 300 h / an par salle		6,60 €	6,60 €	0,00 %
		301 à 400 h / an par salle		6,10 €	6,10 €	0,00 %
		401 à 500 h / an par salle		5,50 €	5,50 €	0,00 %
Plus de 501 h / an par salle		4,30 €		4,30 €	0,00 %	
Dépassement de créneaux		Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par heure entamée				

Prestations	Type de tarification		TARIF 2023	TARIF 2023	Variation effective	
Cafétéria du LCR le Cèdre et Salle 5 du LCR Château-Double						
Salles Moyennes	Utilisation ponctuelle*	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)		37,50 €	37,50 €	0,00%
	Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)		26,30 €	26,30 €	0,00%
		Majoration pour dépassement du créneau		Majoration du tarif forfaitaire +20% du forfait par heure dépassée		
	Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)			27,10 €	27,10 €	0,00%
	Utilisation régulière**	1 à 100 h / an par salle	Tarif / heure	2,30 €	2,30 €	0,00%
		101 à 200 h / an par salle		2,10 €	2,10 €	0,00%
		201 à 300 h / an par salle		1,90 €	1,90 €	0,00%
		301 à 400 h / an par salle		1,70 €	1,70 €	0,00%
		401 à 500 h / an par salle		1,60 €	1,60 €	0,00%
		Plus de 501 h / an par salle		1,30 €	1,30 €	0,00%
Dépassement de créneaux		Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par heure entamée				
LCR Le Cèdre, LCR LOGIREM, Salle 4 du LCR Château-Double, Ughetti-Danse, Ughetti-Grande Salle Polyvalente, Salle Roger Baudun						
Grandes Salles	Utilisation ponctuelle*	Forfait journée et soirée (de 8 à 16 heures d'utilisation maximum)	LCR Le Cèdre	189,90 €	189,90 €	0,00%
			LCR LOGIREM	94,90 €	94,90 €	0,00%
			Salle 4 du LCR Château-Double	56,90 €	56,90 €	0,00%
			Salle 300 du Château de l'horloge	267,10 €	267,10 €	0,00%
			Salle 300 et Tisanerie du Château de l'horloge	301,40 €	301,40 €	0,00%
	Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures d'utilisation)	LCR Le Cèdre	132,90 €	132,90 €	0,00%
			LCR LOGIREM	46,80 €	46,80 €	0,00%
			Salle 4 du LCR Château-Double	40,10 €	40,10 €	0,00%
			Salle 300 du Château de l'horloge	189,90 €	189,90 €	0,00%
			Salle 300 et Tisanerie du Château de l'horloge	216,70 €	216,70 €	0,00%
Majoration pour dépassement du créneau			Majoration du tarif forfaitaire +20% du forfait par heure dépassée			
Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)		LCR Le Cèdre	118,20 €	118,20 €	0,00%	
		LCR LOGIREM	57,90 €	57,90 €	0,00%	
		Salle 4 du LCR Château-Double	34,40 €	34,40 €	0,00%	
		Salle 300 du Château de l'horloge	165,20 €	165,20 €	0,00%	
		Salle 300 et Tisanerie du Château de l'horloge	188,70 €	188,70 €	0,00%	

Prestations	Type de tarification			TARIF 2023	TARIF 2023	Variation effective	
Grandes Salles	Utilisation régulière** Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	1 à 100 h / an par salle	LCR Le Cèdre	11,80 €	11,80 €	0,00%	
			LCR LOGIREM	5,80 €	5,80 €	0,00%	
			Salle 4 du LCR Château-Double	3,30 €	3,30 €	0,00%	
			Salle 300 du Château de l'horloge	17,40 €	17,40 €	0,00%	
			Salle 300 et Tisanerie du Château de	20,00 €	20,00 €	0,00%	
		101 à 200 h / an par salle	LCR Le Cèdre	10,60 €	10,60 €	0,00%	
			LCR LOGIREM	5,10 €	5,10 €	0,00%	
			Salle 4 du LCR Château-Double	3,00 €	3,00 €	0,00%	
			Salle 300 du Château de l'horloge	15,30 €	15,30 €	0,00%	
			Salle 300 et Tisanerie du Château de	17,30 €	17,30 €	0,00%	
	Utilisation régulière** Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	101 à 200 h / an	Salle 300 et Tisanerie du Château de	17,30 €	17,30 €	0,00%	
			201 à 300 h / an par salle	LCR Le Cèdre	9,50 €	9,50 €	0,00%
				LCR LOGIREM	4,60 €	4,60 €	0,00%
		201 à 300 h / an par salle	Salle 4 du LCR Château-Double	2,70 €	2,70 €	0,00%	
			Salle 300 du Château de l'horloge	12,90 €	12,90 €	0,00%	
		301 à 400 h / an par salle	Salle 300 et Tisanerie du Château de	14,70 €	14,70 €	0,00%	
			LCR Le Cèdre	8,20 €	8,20 €	0,00%	
			LCR LOGIREM	4,10 €	4,10 €	0,00%	
			Salle 4 du LCR Château-Double	2,40 €	2,40 €	0,00%	
			Salle 300 du Château de l'horloge	11,80 €	11,80 €	0,00%	
	401 à 500 h / an par salle	Salle 300 et Tisanerie du Château de	13,40 €	13,40 €	0,00%		
		LCR Le Cèdre	6,90 €	6,90 €	0,00%		
		LCR LOGIREM	3,30 €	3,30 €	0,00%		
		Salle 4 du LCR Château-Double	2,10 €	2,10 €	0,00%		
		Salle 300 du Château de l'horloge	10,60 €	10,60 €	0,00%		
	Utilisation régulière** Créneaux compris entre 8 heures et minuit (maximum)	Plus de 501 h / an par salle	Salle 300 et Tisanerie du Château de l'horloge	12,00 €	12,00 €	0,00%	
			LCR Le Cèdre	5,80 €	5,80 €	0,00%	
			LCR LOGIREM	2,80 €	2,80 €	0,00%	
			Salle 4 du LCR Château-Double	1,80 €	1,80 €	0,00%	
			Salle 300 du Château de l'horloge	8,20 €	8,20 €	0,00%	
Salle 300 et Tisanerie du Château de l'horloge		9,50 €	9,50 €	0,00%			
Dépassement de créneaux				Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1 heure par heure entamée			

Prestations	Type de tarification	Public	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Participation au Forum des Associations et du Bénévolat	Location d'un stand de 3x3m avec une table et 2 chaises	Associations	54,00 €	56,00 €	3,70%
		Entreprises	80,00 €	84,00 €	5,00%
		Etablissement public	191,00 €	200,00 €	4,71%
Service de domiciliation (mise à disposition de boîtes aux lettres)	Mise à disposition annuelle d'une boîte aux lettres située au Ligourès	Associations	42,00 €	44,00 €	4,76%

Conditions d'application

1. L'occupation du domaine public par les divers dispositifs et équipements définis ci-après, donne lieu à l'établissement d'une autorisation de voirie et peut entraîner selon les cas la perception de droits de voirie obligatoirement à la charge du maître d'ouvrage ou de l'entreprise exécutante.

2. Ces droits de voirie sont établis conformément au barème ci-après et sont calculés sur la base des éléments constatés sur le terrain par les agents de la Direction Gestion Voirie (surface, quantités et durée).

==> ces données feront l'objet d'un constat contradictoire avec un représentant de l'entreprise et/ou du maître d'ouvrage des travaux sur convocation effectuée par le moyen que les agents de la Direction Gestion Voirie jugeront le plus adapté (téléphone, fax, mail, courrier simple).

==> en l'absence du représentant de l'entreprise et/ou du maître d'ouvrage des travaux suite à la convocation susvisée, les éléments constatés sur le terrain par les agents de la Direction Gestion Voirie (surface, quantités et durée) feront foi et ne pourront être contestés.

Les cas particuliers de GRATUITE concernent les travaux sur les Bâtiments communaux de la Ville d'Aix en Provence et les travaux effectués pour ou par la Ville d'Aix en Provence ou pour son compte par un prestataire.

3. En cas de risque de dépassement des dates indiquées dans la demande initiale, une autorisation complémentaire devra être sollicitée et les droits de voirie complémentaires réglés selon les conditions visées au paragraphe 2 ci-dessus.

4. Toute création d'autorisation de voirie (permission de voirie, permis de stationnement, accord technique) fera l'objet d'une facturation pour frais d'établissement par la Régie de Recettes voirie de la Ville d'Aix-en-Provence.

5. En cas d'occupation du domaine public sans autorisation de voirie préalable de la Direction Gestion Voirie

==> les droits de voirie correspondants (surface, quantités et durée) feront l'objet d'un titre de recette émis à l'encontre du maître d'ouvrage

==> des droits de voirie seront calculés en fonction de la durée et de la surface constatées par les agents de la Direction Gestion Voirie selon les conditions visées au paragraphe 2 ci-dessus.

6. Toute occupation du domaine publique y compris les emplacements de stationnement payant ou non payant et quel que soit le type d'occupation envisagé (matériel, benne à gravats...) devra faire l'objet d'une demande d'autorisation

==> les droits de voirie correspondants seront payés par le pétitionnaire à la Régie de Recettes Gestion voirie de la Ville d'Aix-en-Provence.

7. Le règlement des droits de voirie est effectué par le demandeur auprès de la Trésorerie Principale (Trésor Public) et/ou de la Régie de Recettes Gestion voirie de la Ville d'Aix-en-Provence dès réception de l'avertissement exécutoire et/ou de la demande d'acquiescement correspondant(e).

8. Toute demande d'occupation payante du domaine public devra impérativement être accompagnée :

Pour les entreprises

- d'un extrait de KBIS à jour (moins de 3 mois),
- et/ou une attestation d'inscription au registre des Métiers et Artisans.

Pour les particuliers

- Une copie de CNI recto/verso

==> ces documents demandés par la Direction Ressources et Exécution Budgétaire de la Ville d'Aix-en-Provence concernent tout tiers qui ne serait pas une personne physique et qui possède un numéro d'immatriculation et est inscrit au Registre du Commerce des Sociétés ou au Registre des Métiers des Artisans,

==> en l'absence de ces documents, les dossiers seront rejetés systématiquement.

9. Location de fourreaux et infrastructures de télécommunication propriété de la Ville d'Aix-en-Provence : toute occupation de fourreaux et infrastructures de télécommunication propriété de la Ville d'Aix-en-Provence que ce soit dans le cadre d'une convention ou en dehors de toute convention fera l'objet de la perception de frais de location. Ces frais seront calculés par application du prix unitaire (en euros par mètre linéaire) multiplié par le nombre de mètre linéaire occupé de chaque fourreau quel que soit le diamètre du fourreau. Le nombre de mètre linéaire de fourreaux concerné est soit celui fourni par l'occupant et validé par la Ville, soit celui établi par la Ville en l'absence d'éléments fournis par l'occupant. Dans ce dernier cas, le quantitatif sera établi sur la base de constatations et relevés effectués par la Ville ou un prestataire de la Ville sur le terrain et/ou sur l'exploitation de tout plan ou bases de données existant. La durée d'occupation est établie à partir de la date de début d'occupation des fourreaux constatée soit de manière contradictoire avec l'occupant soit sur la base des constatations de la Ville. Toute année commencée est due en totalité. Le locataire dispose d'un droit d'utilisation non exclusif des infrastructures mises à disposition par la Ville. L'occupant devra communiquer à la Ville par mail ou courrier pour chaque demande et après l'obtention d'une autorisation, la date d'occupation effective des infrastructures de télécommunications propriété de la Ville.

I - DROITS DE VOIRIE - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (Chantiers divers)

La redevance est due au moment du constat de l'occupation et/ou de la réalisation des travaux, pour la période constatée ou la période minimale de perception, sauf les cas particuliers de gratuité et les tarifs réglementés.

Prestation	Type de tarification	TARIF 2023	Montant de l'augmentation 2023	TARIF 2024	Variation effective
Frais d'établissement	Forfait - Autorisation de voirie pour occupation du domaine public			60,00 €	CREATION
OCCUPATION DE SURFACE SUR LE DOMAINE PUBLIC (minimum de perception 1 semaine/ Toute semaine commencé est due)	1.1 Occupation du domaine public autorisée ou non, pour la réalisation de travaux - Le m²/semaine	6,30 €	1,70 €	8,00 €	26,98%
	1.2 Cas particuliers des travaux situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de droits de voirie, pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	GRATUIT		GRATUIT	
	1.3 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux et des travaux effectués par la Ville d'Aix-en-Provence ou par un prestataire pour le compte de la Ville d'Aix en Provence.	GRATUIT		GRATUIT	
CLOTURE DE CHANTIER STATIONNEMENT SUR VOIRIE (minimum de perception 1 semaine / Toute semaine commencée est due)	2.1 Occupation d'un emplacement de stationnement payant ou non payant , sur domaine public, autorisée ou non, pour la réalisation de travaux, déménagement ou autre - Forfaitaire par emplacement / jour			33,00 €	CREATION
	2.2 Occupation du domaine public, autorisée ou non, par le stationnement de véhicule hors emplacement pour la réalisation de travaux, déménagement ou autre - Forfaitaire par véhicule (5ml) / jour			33,00 €	CREATION
	2.3 Cas particulier d'occupation d'emplacement de stationnement présent dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture			GRATUIT	CREATION
	2.4 Cas particulier occupations d'emplacements liés à des interventions effectuées par la Ville d'Aix-en-Provence ou par un prestataire pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence			GRATUIT	CREATION
	2.5 - Occupation du domaine public délimité entre la clôture de chantier et la limite du domaine privé.- Le m²/semaine	14,80 €	0,74 €	15,50 €	4,73%
	2.6 - Cas particuliers des travaux sur les bâtiments communaux et des travaux effectués par ou pour la Ville d'Aix-en-Provence.	GRATUIT		GRATUIT	
	2.7 - Cas particuliers des travaux de réfection de façades en secteur sauvegardé. (Gratuit le 1er mois) à partir du 2ème mois: Le m²/semaine	6,20 €	0,31 €	6,50 €	4,84%

I - DROITS DE VOIRIE - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (Chantiers divers)

Prestation	Type de tarification	TARIF 2023	Montant de l'augmentation 2023	TARIF 2024	Variation effective
ECHAFAUDAGES FIXES,VOLANTS,ROULANTS, EN PONT Y COMPRIS EN ENCORBELLEMENT (minimum de perception 1 semaine / Toute semaine commencée est due)	3.1 - Situés sur le domaine public ou à l'aplomb du domaine public.- Le m2/semaine (projeté au sol)	9,10 €	0,46 €	9,50 €	4,40%
	3.2 - Situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de droits de voirie, pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture	GRATUIT		GRATUIT	
	3.3 - Cas particuliers des échafaudages sur un pied - profondeur forfaitaire prise en compte 0,30 m multiplié par la longueur de l'échafaudage- Le m2/semaine	4,60 €	0,23 €	4,80 €	4,35%
ECHAFAUDAGES FIXES,VOLANTS,ROULANTS, EN PONT Y COMPRIS EN ENCORBELLEMENT (minimum de perception 1 semaine / Toute semaine commencée est due)	3.4 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux et des travaux effectués par la Ville d'Aix-en-Provence ou par un prestataire pour le compte de la Ville d'Aix en Provence.	GRATUIT		GRATUIT	
	3.5 - Cas particuliers des travaux de réfection de façades en secteur sauvegardé. (Gratuit le 1er mois) à partir du 2ème mois : Le m²/semaine	4,60 €	0,23 €	4,80 €	4,35%
ETAIS OU TOUT DISPOSITIF DE CONFORTMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC	4.1 - emprise projeté au sol Le m²/mois	169,60 €	8,48 €	178,00 €	4,95%
	4.2 - Cas particuliers des étais ou dispositifs de confortement concernant des bâtiments communaux.	GRATUIT			
GOULOTTES D'EVACUATION Interdits dans le secteur situé à l'intérieur des boulevards sauf dérogations exceptionnelles	5.1 - Sur ou en aplomb du domaine public.- Par semaine	243,80 €	12,19 €	255,90 €	4,96%
	5.2 - Cas particuliers des travaux situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de Droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	GRATUIT		GRATUIT	
	5.3 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux et des travaux effectués par la Ville d'Aix-en-Provence ou par un prestataire pour le compte de la Ville d'aix en Provence.	GRATUIT		GRATUIT	

I - DROITS DE VOIRIE - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (Chantiers divers)

Prestation	Type de tarification	TARIF 2023	Montant de l'augmentation 2023	TARIF 2024	Variation effective
BENNES A DECOMBRES DEPOTS DE MATERIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC Interdits dans le secteur situé à l'intérieur des boulevards sauf dérogations exceptionnelles	6.1 - Sur ou en aplomb du domaine public.- La benne/semaine		0,00 €	250,00 €	CREATION
	6.2- Cas particuliers des travaux situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de Droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	GRATUIT		GRATUIT	
	6.3 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux et des travaux effectués par la Ville d'Aix-en-Provence ou par un prestataire pour le compte de la Ville d'aix en Provence.	GRATUIT		GRATUIT	
BUNGALOWS DE CHANTIER (minimum de perception 1 semaine / Toute semaine commencée est due)	7.1. - Emprise au sol d'occupation du domaine public- Le m2/semaine	21,20 €	1,06 €	22,20 €	4,72%
	7.2 - Cas particuliers des travaux situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de Droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	GRATUIT		GRATUIT	
	7.3. - Cas particuliers des chantiers concernant des bâtiments communaux ou des travaux effectués par la Ville d'Aix-en-Provence ou par un prestataire pour le compte de la ville d'aix en Provence.	GRATUIT		GRATUIT	
SUPPORTS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE AERIENNE PROVISOIRE DE CHANTIER (minimum de perception 1 mois/ Tous mois commencé est dû)	8.1 - Chaque support est constitué exclusivement : - d'un plot béton Ø maxi de 1,20m avec remplissage béton - d'un support bois hauteur mini de 7m permettant un tirant d'air d'air au droit des voies de circulation de 4,50m mini. - L'ensemble supporte la ligne électrique provisoire de chantier conforme aux normes en vigueur . Le support/ mois	212,00 €	10,60 €	222,60 €	5,00%
SUPPORTS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE AERIENNE PROVISOIRE DE CHANTIER (minimum de perception 1 mois/ Tous mois commencé est dû)	8.2 - Cas particuliers des travaux situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de Droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	GRATUIT		GRATUIT	
	8.3. - Cas particuliers des chantiers concernant des bâtiments communaux ou des travaux effectués par la Ville d'Aix-en-Provence ou par un prestataire pour le compte de la ville d'aix en Provence.	GRATUIT		GRATUIT	

I - DROITS DE VOIRIE - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (Chantiers divers)

Prestation	Type de tarification	TARIF 2023	Montant de l'augmentation 2023	TARIF 2024	Variation effective
COFFRETS DE RACCORDEMENTS / ALIMENTATION CHANTIER (minimum de perception 1 mois/ Tous mois commencé est dû)	9.1 - Mise en place d'un coffret de raccordement électrique privé sur le domaine public au sol ou en surplomb dans le cadre d'une alimentation aérienne provisoire de chantier. Le m²/semaine	21,20 €	1,06 €	22,20 €	4,72%
	9.2 - Cas particuliers des travaux situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de Droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	GRATUIT		GRATUIT	
	9.3. - Cas particuliers des chantiers concernant des bâtiments communaux ou des travaux effectués par la Ville d'Aix-en-Provence ou par un prestataire pour le compte de la ville d'Aix en Provence.	GRATUIT		GRATUIT	
PLAFONNEMENT	10.1 - Le montant des droits de voirie pour l'occupation du domaine public (tarifs de 2.1 à 7.3 définis ci-dessus) sera plafonné chaque année sur la durée de l'autorisation de voirie considérée sur la période de validité des tarifs objet de la présente délibération. Cette période va de la date de début de validité de l'autorisation de voirie jusqu'à la délibération suivante adoptant les nouveaux tarifs concernés. En cas d'autorisation de voirie pluriannuelle, le plafonnement s'appliquera pour chaque année de la date de la délibération adoptant les nouveaux tarifs concernés jusqu'à la fin de l'autorisation de voirie ou jusqu'à la délibération suivante adoptant les nouveaux tarifs concernés. Idem pour les années suivantes. Montant plafonné	109 180,00 €	190 820,00 €	300 000,00 €	174,78%

II – DROITS DE VOIRIE / OCCUPATION ANNUELLE DU DOMAINE PUBLIC

Prestation	Type de tarification	TARIF 2023	Montant de l'augmentation 2023	TARIF 2024	Variation effective
EMPLACEMENT POUR VEHICULES DE TRANSPORTS DE FONDS	11.1 - Occupation du domaine public pour un emplacement de stationnement protégé ou non par des bornes ou arceaux escamotables ayant fait l'objet d'une permission de voirie- forfaitaire /an mini de perception : 1 an	2 650,00 €	132,50 €	2 782,50 €	5,00%
BOITES AUX LETTRES ET/OU BOITES DE STOCKAGE COURRIER (minimum de perception d'1 an)	11.2- Occupation du domaine public pour une boîte aux lettres et/ou une boîte de stockage courrier posée(s) ou scellée(s) sur le domaine public ou en aplomb du domaine public. Surface maximale d'occupation (ou projetée) du domaine public au sol 1m2.- Forfaitaire par an	222,60 €	11,13 €	233,70 €	4,99%
	11.3 Occupation du domaine public pour une boîte aux lettres (y compris boîtes aux lettres type Cidex) et/ou une boîte de stockage courrier posée(s) ou scellée(s) sur le domaine public ou en aplomb du domaine public. Surface d'occupation (ou projetée) supérieure à 1m2.- Forfaitaire / an	254,40 €	12,72 €	267,10 €	4,99%
MOBILIERS OU EQUIPEMENTS (minimum de perception d'1 an)	11.4 Occupation du domaine public pour un mobilier posé ou scellé (panneau, poteau ou autre) sur le domaine public ou en aplomb. Surface maxi d'occupation ou projeté du domaine public au sol 0,5 m ² - Forfaitaire / an			50,00 €	CREATION
	11.5 Occupation du domaine public pour un équipement préfabriqué ou bâti sur le domaine public. Surface mini d'occupation ou projeté du domaine public au sol 0,5 m ² - le m² / an (1m² minimum facturé)			20,00 €	CREATION
	11.6 Occupation du domaine public par un équipement abribus supportant une communication publicitaire numérique ou non, non perçue par la Ville d'Aix-en-Provence . Forfaitaire 2000€/abris			2 000,00 €	CREATION
	11.7 Cas particulier de mobiliers communaux pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence			GRATUIT	CREATION

II – DROITS DE VOIRIE / OCCUPATION ANNUELLE DU DOMAINE PUBLIC

Prestation	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Montant augmentation 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
<p>LOCATION DE FOURREAUX ET INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION PROPRIETE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE</p> <p>Occupation de fourreaux et infrastructures de télécommunication propriété de la Ville d'Aix en Provence</p>	<p>11.8 Toute occupation de fourreaux et infrastructures de télécommunication propriété de la Ville d'Aix en Provence que ce soit dans le cadre d'une convention ou en dehors de toute convention fera de l'objet de la perception de frais de location. Ces frais seront calculés par application du prix unitaire (en euros par mètre linéaire) multiplié par le nombre de mètre linéaires occupé de chaque fourreau quelque soit le diamètre du fourreau. Le nombre de mètre linéaire de fourreaux concerné est soit celui fourni par l'occupant et validé par la Ville, soit celui établi par la Ville en l'absence d'élément fournis par l'occupant. Dans ce dernier cas le quantitatif sera établi sur la base de constatations et relevés effectués par la Ville ou un prestataire de la Ville sur le terrain et/ou sur l'exploitation de tout plan ou bases de données existant. La durée d'occupation est établie à partir de la date de début d'occupation des fourreaux constatée soit de manière contradictoire avec l'occupant soit sur la base des constatations de la Ville. Le locataire dispose d'un droit d'utilisation non exclusif des infrastructures mises à disposition par la Ville. L'occupant devra communiquer à la Ville par mail ou courrier pour chaque demande et après l'obtention d'une autorisation, la date d'occupation effective des infrastructures de télécommunications propriété de la Ville.</p>	1,27 €	1,53 €	0,06 €	1,25 €	1,50 €	-1,57%

II – DROITS DE VOIRIE / OCCUPATION ANNUELLE DU DOMAINE PUBLIC

Domaine et lieu de Prestation	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Montant augmentation 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) par des réseaux secs (enterrés ou aériens)	11.9 - Toute mise en place de réseaux secs (enterrés ou aériens) sous et sur le domaine public avec ou sans autorisation sera soumise à redevance. Ne sont pas soumis à cette redevance: -les réseaux et infrastructure de télécommunication faisant déjà d'une redevance et les réseaux de distribution d'électricité et de gaz soumis à une autre redevance. Câble ou groupe de câbles, Tuyau ou Fourreau d'un Ø < à 90mm. Redevance par ml et par an	1,27 €	1,53 €	0,06 €	1,33 €	1,60 €	5,0%
	11.10 - Câble, groupe de câbles, Tuyau, Fourreau Ø compris entre 90mm et 150mm - Redevance ml/an	2,25 €	2,70 €	0,14 €	2,39 €	2,86 €	6,0%
	11.11 - Câble ou groupe de câbles, Tuyau ou Fourreau d'un diamètre supérieur à 150mm - Redevance par ml et par an	3,50 €	4,20 €	0,21 €	3,71 €	4,45 €	6,0%
	11.12 - Cas particulier des réseaux propriété de la Ville d'Aix-en-Provence	GRATUIT			GRATUIT		
	11.13 - Cas particulier : réseaux chauffage urbain existants ou construits dans le cadre de la DSP de la Ville d'Aix-en-Provence ou propriété de la Ville d'Aix-en-Provence	GRATUIT			GRATUIT		
	11.14 - Cas particulier : câbles, groupes de câbles, fourreaux propriété de la Ville Ø > à 150 mm	GRATUIT			GRATUIT		
Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) par des réseaux humides (enterrés)	11.15 - Toute mise en place de réseaux humides (enterrés) sous le domaine public avec ou sans autorisation : Redevance par km /an				30,00 €		CREATION
	11.16 - Cas particulier : réseaux propriété de la Ville d'Aix-en-Provence				GRATUIT		CREATION
BORNES IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)	11.17 - Forfait annuel pour un point de charge (1 borne = 2 points de charge), Le forfait comprend : le raccordement au réseau électrique, la surface occupée par la borne IRVE, la surface du stationnement réservé aux véhicules électriques, accessoires inclus (potelet, poteau avec signalisation horizontale et verticale, ...) Forfaitaire / an	100,00 €			100,00 €		0,00%

III – DROITS DE VOIRIE / INTERVENTIONS DE L'ASTREINTE OU DES SERVICES DE LA DGSTA INFRASTRUCTURES

Prestation	Type de tarification	TARIF 2023		Montant de l'augmentation 2023	TARIF 2024		Variation effective
DROIT DE VOIRIE / TRANSPORTS EXCEPTIONNELS	11.18 - Tout passage de transport exceptionnel nécessitant l'intervention des services municipaux de jour ou de nuit (astreinte), entraînera le règlement d'une somme forfaitaire	1 234,90 €			1 234,90 €		0,00%
INTERVENTION DE L'ASTREINTE DE LA VILLE	11.19- En cas d'intervention de l'astreinte de la Ville nécessitant des moyens humains et matériels afin d'assurer la mise en sécurité d'un chantier de VRD, de bâtiments ou autre situation de danger pour les usagers. Les frais indiqués ci-contre seront mis à la charge de l'entreprise responsable des travaux. Forfaitaire/ intervention	1 870,90 €		93,55 €	1 964,40 €		5,00%
Prestation	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Montant augmentation 2023	Tarif HT 2024	Tarif TTC 2024	Variation effective
INTERVENTION DES SERVICES DE LA DAST INFRASTRUCTURE DE LA VILLE Nécessitant des moyens humains et matériels afin d'assurer la protection de la voirie et/ou la mise en sécurité d'un chantier de VRD, de bâtiments ou autre situation de danger pour les usagers.	11.20- Balayage de voie - utilisation balayeuse mécanique. Tarifs mis à la charge de l'entreprise responsable des travaux ou du maître d'ouvrage des travaux ou du propriétaire du terrain à l'origine des dégâts en cas d'impossibilité d'identifier le responsable.- Par 1/2 journée d'intervention	380,83 €	457,00 €	19,04 €	399,87 €	479,85 €	5,00%
	11.21 - Enlèvement gravats ou tout autre matériau ou obstacle avec utilisation d'un tractopelle. Tarifs mis à la charge de l'entreprise responsable des travaux ou du propriétaire du terrain à l'origine des dégâts en cas d'impossibilité d'identifier le responsable.- Forfaitaire / Tonne d'évacuation	380,83 €	457,00 €	19,04 €	600,00 €	720,00 €	57,55%
	11.22 - Enlèvement gravats ou tout autre matériaux ou obstacle avec utilisation d'un poids lourds pour le transports des matériaux. Tarifs mis à la charge de l'entreprise responsable des travaux ou du maître d'ouvrage de travaux ou du propriétaire du terrain à l'origine des dégâts en cas d'impossibilité d'identifier le responsable.- Forfaitaire / Tonne d'évacuation	403,75 €	484,50 €	20,19 €	600,00 €	720,00 €	48,61%

IV - DROITS DE VOIRIE / BADGES D'ACCES DIVERS et TELECOMMANDES

Prestation	Type de tarification	TARIF 2023	Montant de l'augmentation 2023	TARIF 2024	Variation effective
BADGE D'ACCES A L'AIRES PIETONNE	11.23. - Première dotation- Pour un badge	GRATUIT		45,00 €	
	11.24.-Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de badge (y compris badge de prêt.)- Pour un badge	61,00 €	3,05 €	64,00 €	4,92 %
	11.25 - Cas particuliers des Services Municipaux et des services de la Métropole Aix Marseille Provence	GRATUIT		GRATUIT	
TELECOMMANDE D'ACCES A L'AIRES PIETONNE	11.26. -Première dotation- Pour une télécommande	GRATUIT		70,00 €	
	11.27. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de télécommande y compris télécommande de prêt.- Pour une télécommande	86,00 €	4,30 €	90,00 €	4,65 %
	11.28 - Cas particuliers des Services Municipaux et des services de la Métropole Aix Marseille Provence	GRATUIT		GRATUIT	
ACCES DES TRANSPORTS DE FONDS A LA CONTRE ALLEE DU COURS MIRABEAU (télécommande)	11.29 - Première dotation- Pour une télécommande	GRATUIT		86,00 €	
	11.30 - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de télécommande y compris télécommande de prêt.- pour une télécommande	86,00 €	4,30 €	102,00 €	18,60 %
ACCES AUX STATIONS TAXIS CONTRE ALLEE DU COURS MIRABEAU PLACE GENERAL DE GAULLE PLACE MARIUS BASTARD (télécommande)	11.31- Première dotation- Pour une télécommande	86,00 €	4,30 €	86,00 €	0,00 %
	11.32 - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de Télécommande y compris télécommande de prêt.- Pour une télécommande	86,00 €	4,30 €	102,00 €	18,60 %
ACCES AU PARKING DE LA COUR D'HONNEUR DE L'ANCIEN HOPITAL PASTEUR (badge)	11.33. - Première dotation- Pour un badge	61,00 €	3,05 €	86,00 €	40,98 %
	11.34. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de badge y compris badge de prêt. Pour un badge	61,00 €	3,05 €	102,00 €	67,21 %
	11.35 - Cas particuliers des Services Municipaux	GRATUIT		GRATUIT	

- Encaissement des produits par la régie de recettes "FUNERAIRE"
- La vente de caveau est soumise au régime de TVA normal en vigueur
- Les concessions perpétuelles sont soumises aux droits d'enregistrement de l'Etat en vigueur

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
Concessions Temporaires (Sans Caveaux)	1-SECTEUR TRADITIONNEL			
	Décennale- 1 Place	258,00 €	260,00 €	0,78%
	Trentenaire- 1 Place	774,00 €	781,00 €	0,90%
	Cinquantenaire- 1 Place	1 290,00 €	1 302,00 €	0,93%
Concessions de Terrain Temporaires pour Caveaux	1-SECTEUR TRADITIONNEL			
	1.1 Secteur Traditionnel Trentenaire			
	2 Places / 3 places / 4 places / 6 places / 8 places	2 531,00 €	2 556,00 €	0,99%
	1.2 Secteur Traditionnel Cinquantenaire			
	2 Places / 3 places / 4 places / 6 places / 8 places	4 219,00 €	4 261,00 €	1,00%
	2- SECTEUR PAYSAGER			
	2.1 Secteur Paysager Trentenaire			
	2 Places / 3 places / 4 places / 6 places / 8 places	4 271,00 €	4 313,00 €	0,98%
	2.2 Secteur Paysager Cinquantenaire			
	2 Places / 3 places / 4 places / 6 places / 8 places	7 118,00 €	7 189,00 €	1,00%
Concessions de Terrain Perpétuelles	3-PERPETUELLE			
	3.1 Sans caveau- pleine terre			
	1 Place	3 610,00 €	3 646,00 €	1,00%
	3.2 Secteur Traditionnel pour caveau			
	2 Places / 3 places / 4 places / 6 places / 8 places	11 162,00 €	11 273,00 €	0,99%
	3.3 Secteur Paysager pour caveau			
2 Places / 3 places / 4 places / 6 places / 8 places	18 830,00 €	19 018,00 €	1,00%	
Concessions Mini Caveau	1-Cinquantenaire			
	1 Place	2 532,00 €	2 557,00 €	0,99%

Prestations	Type de tarification	Tarif HT 2023	Tarif TTC 2023	Tarif HT 2024	TARIF TTC 2024	Variation effective
Caveaux Seuls (HORS CONCESSIONS DE TERRAIN)	1- CAVEAUX Secteur TRADITIONNEL (trentenaire ou cinquantenaire)					
	2 Places	2 910,83 €	3 493,00 €	2 939,00 €	3 526,00 €	0,97%
	3 Places	3 093,33 €	3 712,00 €	3 124,20 €	3 749,00 €	1,00%
	4 Places	3 275,00 €	3 930,00 €	3 307,70 €	3 969,00 €	1,00%
	6 Places	3 639,17 €	4 367,00 €	3 675,50 €	4 410,00 €	1,00%
	8 Places	4 002,50 €	4 803,00 €	4 042,50 €	4 851,00 €	1,00%
	2- CAVEAUX Secteur PAYSAGER (trentenaire ou cinquantenaire)					
	2 Places	2 910,83 €	3 493,00 €	2 939,94 €	3 527,00 €	1,00%
	3 Places	3 093,33 €	3 712,00 €	3 124,26 €	3 749,00 €	1,00%
	4 Places	3 275,00 €	3 930,00 €	3 307,75 €	3 969,00 €	1,00%
	6 Places	3 639,17 €	4 367,00 €	3 675,56 €	4 410,00 €	1,00%
8 Places	4 002,50 €	4 803,00 €	4 042,53 €	4 851,00 €	1,00%	
Prestations	Type de tarification	TARIF 2023		TARIF 2024		Variation effective
Columbarium	1- 1 PLACE					
	Décennale- 1 Place	647,00 €		653,00 €		0,93%
	Trentenaire- 1 Place	1 942,00 €		1 961,00 €		0,98%
	Cinquantenaire- 1 Place	3 237,00 €		3 269,00 €		0,99%
	2- 2 PLACES					
	Décennale- 2 Places	971,00 €		980,00 €		0,93%
	Trentenaire- 2 Places	2 915,00 €		2 944,00 €		0,99%
	Cinquantenaire- 2 Places	4 858,00 €		4 906,00 €		0,99%
	3- 4 PLACES					
	Décennale- 4 Places	1 294,00 €		1 306,00 €		0,93%
	Trentenaire- 4 Places	3 884,00 €		3 922,00 €		0,98%
Cinquantenaire- 4 Places	6 474,00 €		6 538,00 €		0,99%	
Cavernes	1- 1 PLACE					
	Décennale- 1 Place	774,00 €		781,00 €		0,90%
	Trentenaire- 1 Place	2 322,00 €		2 345,00 €		0,99%
	Cinquantenaire- 1 Place	3 870,00 €		3 908,00 €		0,98%
	2- 2 PLACES					
	Décennale- 2 Places	1 161,00 €		1 172,00 €		0,95%
	Trentenaire- 2 Places	3 484,00 €		3 518,00 €		0,98%
	Cinquantenaire- 2 Places	5 808,00 €		5 866,00 €		1,00%
	3- 4 PLACES					
	Décennale- 4 Places	1 548,00 €		1 563,00 €		0,97%
	Trentenaire- 4 Places	4 644,00 €		4 690,00 €		0,99%
Cinquantenaire- 4 Places	7 740,00 €		7 817,00 €		0,99%	
Dépositaire	Cimetière des Milles- Par jour d'occupation	1,00 €		1,00 €		0,00%

* : La tarification « Utilisation Ponctuelle » s'applique aux associations qui ne développent pas d'activité régulière sur au moins l'un des sites mentionnés ci-dessous.

** : Pour les utilisateurs réguliers (qui ont une programmation définie sur l'année dont la fréquence minimale est mensuelle) toute occupation ponctuelle fera l'objet d'un arrêté et donnera lieu à la perception d'une redevance calculée sur la tarification « Utilisation Régulière » (au tarif horaire).

CAS DE GRATUITE :

- Aux associations aixoises de locataires dans le cadre des activités en lien direct avec leur objet social
- Aux associations aixoises de parents d'élèves dans le cadre des activités en lien direct avec leur objet social
- Aux Comités d'Intérêt de Quartier et aux Comités Aixois des Fêtes pour des réunions en lien direct avec leur objet social
- Aux établissements locaux d'enseignement du premier degré sur programmation
- Aux associations pour la tenue de leur Assemblée Générale (non suivie d'une manifestation ouverte au public) et pour l'organisation d'un évènement par année civile (c'est-à-dire : une journée d'installation et une journée de manifestation ouverte d'une journée - Les journées supplémentaires seront facturées)
- Aux clubs du 3ème âge
- A l'établissement français du sang
- Aux Accueils Collectifs de Mineurs

BADGE D'ACCES AUX SALLES DOTEES D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES :

Pour les créneaux réguliers, les associations seront dotées de deux badges d'accès gratuitement. Tout badge supplémentaire sera facturé 15 euros.

REDEVANCES :

l'octroi de créneaux sur les locaux sus désignés est assimilé à une aide publique. La redevance calculée sur la base des tableaux ci-dessus est une contribution à l'entretien des locaux.

Les redevances comprennent : la mise à disposition du local et ses équipements. Le nettoyage de base doit être assuré par la structure bénéficiaire du créneau (balayage des sols, nettoyage des salissures et enlèvement de déchets tels que les bouteilles vides etc. dans la salle et ses abords).

ATTENTION :

L'acceptation d'un créneau sur ces salles ne vaut pas autorisation spécifique (sonorisation...). Ces dernières doivent être formulées auprès du guichet unique des manifestations dans un formulaire disponible sur le site de la Ville.

DEGRADATION ET DISPARITION DE MATERIEL :

L'organisateur devra être titulaire d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité générale, tant aux tiers qu'aux participants, qu'aux bâtiments et équipements attachés à la salle. Une copie de cette police sera exigée avant la manifestation.

La Ville appliquera un forfait de 300 euros pour le remplacement de tout équipement, tout accessoire manquant ou détérioré ainsi que la réparation de toute dégradation qui pourrait résulter de l'activité développée ou du public accueilli dans une des salles ci-après.

Prestations		Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective		
Petite Salle de Danse Ughetti	ASSOCIATIONS	Forfait journée					
		Utilisation ponctuelle*	Moins de 10h00 consécutives	46,00 €	46,00 €	0,00%	
		Créneaux compris entre 8h00 et 01h00 (maxi) Démontage compris	Plus de 10h00 consécutives	95,00 €	99,00 €	4,21%	
			Majoration pour dépassement du créneau	30,00 €	30,00 €	0,00%	
		Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)		58,00 €	61,00 €	5,17%	
	Forfait utilisation permanent						
	Utilisation régulière** Créneaux compris entre 8h00 et 01h00 (maxi)	Tarif/heure	4,00 €	4,00 €	0,00%		
		Dépassement de créneaux	Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1H par heure entamée				
	SOCIETES - COLLECTIVITES - INSTITUTIONS	Forfait journée					
		Utilisation ponctuelle*	Moins de 10h00 consécutives	80,00 €	84,00 €	5,00%	
Créneaux compris entre 8h00 et 01h00 (maxi) Démontage compris		Plus de 10h00 consécutives	130,00 €	136,00 €	4,62%		
		Majoration pour dépassement du créneau	50,00 €	52,00 €	4,00%		
Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)		58,00 €	61,00 €	5,17%			
Grandes Salles	Salle Ughetti (Luynes), Salle Baudun (Les Platanes), Salle Robert Rey (Les Milles), Espace Arbois Duranne, Salle des Fêtes de Puyricard						
	ASSOCIATIONS	Forfait journée					
		Utilisation ponctuelle* Créneaux compris entre 8h00 et 01h00 (maxi) démontage compris)	Moins de 10h00 consécutives	Salle Roger Baudun	165,00 €	173,00 €	4,85%
				Ughetti-Grande Salle Polyvalente	165,00 €	173,00 €	4,85%
				Salle Robert Rey	165,00 €	173,00 €	4,85%
				Salle des fêtes de Puyricard	165,00 €	173,00 €	4,85%
				Salle Arbois Duranne	165,00 €	173,00 €	4,85%
			Plus de 10 heures consécutives	Salle Roger Baudun	220,00 €	231,00 €	5,00%
				Ughetti-Grande Salle Polyvalente	220,00 €	231,00 €	5,00%
				Salle Robert Rey	220,00 €	231,00 €	5,00%
				Salle des fêtes de Puyricard	220,00 €	231,00 €	5,00%
				Salle Arbois Duranne	220,00 €	231,00 €	5,00%
		Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)	Salle Roger Baudun	165,00 €	173,00 €	4,85%	
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	165,00 €	173,00 €	4,85%	
			Salle Robert Rey	165,00 €	173,00 €	4,85%	
			Salle des fêtes de Puyricard	165,00 €	173,00 €	4,85%	
			Salle Arbois Duranne	165,00 €	173,00 €	4,85%	
Majoration pour dépassement du créneau	les cinq salles précédentes		30,00 €	CREATION			
Montage, exploitation, démontage des gradins	Salle Robert Rey	150,00 €	157,00 €	4,67%			

Prestations		Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective		
Grandes Salles	ASSOCIATIONS	Forfait utilisation permanent					
		Utilisation régulière** Créneaux compris entre 8h00 et 01h00 (maximum)	Tarif/heure	Ughetti-Grande Salle Polyvalente	8,00 €	8,00 €	0,00%
				Salle Roger Baudun	8,00 €	8,00 €	0,00%
				Salle Robert Rey	8,00 €	8,00 €	0,00%
				Salle des fêtes de Puyricard	8,00 €	8,00 €	0,00%
				Salle Arbois Duranne	8,00 €	8,00 €	0,00%
		Dépassement de créneaux		Tout dépassement de créneaux pourra être facturé 1H par heure entamée			
	SOCIETES - COLLECTIVITES - INSTITUTIONS	Forfait journée					
		Utilisation ponctuelle* Créneaux compris entre 8h00 et 01h00 (maxi) Démontage compris	Moins de 10h00 consécutives	Ughetti-Grande Salle	400,00 €	420,00 €	5,00%
				Salle Roger Baudun	400,00 €	420,00 €	5,00%
				Salle Robert Rey	400,00 €	420,00 €	5,00%
				Salle des fêtes de Puyricard	400,00 €	420,00 €	5,00%
				Salle Arbois Duranne	400,00 €	420,00 €	5,00%
		Plus de 10 heures consécutives	Ughetti-Grande Salle	480,00 €	504,00 €	5,00%	
			Salle Roger Baudun	480,00 €	504,00 €	5,00%	
			Salle Robert Rey	480,00 €	504,00 €	5,00%	
			Salle des fêtes de Puyricard	480,00 €	504,00 €	5,00%	
			Salle Arbois Duranne	480,00 €	504,00 €	5,00%	
		Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)	Salle Roger Baudun	165,00 €	173,00 €	4,85%	
			Ughetti-Grande Salle Polyvalente	165,00 €	173,00 €	4,85%	
	Salle Robert Rey		165,00 €	173,00 €	4,85%		
	Salle des fêtes de Puyricard		165,00 €	173,00 €	4,85%		
	Salle Arbois Duranne		165,00 €	173,00 €	4,85%		
Majoration pour dépassement du créneau	les cinq salles précédentes		30,00 €	CREATION			
Montage, exploitation, démontage des gradins	Salle Robert Rey	210,00 €	220,00 €	4,76%			
Petites salles gérées par les Mairies de quartier	Salles des sites suivants : Ligourès, Tavan, maison des Associations de Celony, Salle des mariages de la mairie de Puyricard, Salle mairie Jas de Bouffan, Salle Aphonse Daudet Pont de Béraud, Salle Pellegrin de l'Espace des Vignerons, Salle des Fêtes Mairie de Luynes, Salle des mariages mairie de Luynes, salle de réunion des Libérateurs à Luynes, salle Maison des Associations de Luynes						
	ASSOCIATIONS	Tarif/heure	GRATUIT	GRATUIT			
		Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)		20,00 €	CREATION		
	SOCIETES - COLLECTIVITES - INSTITUTIONS	Tarif /heure (mimumum 2 heures)	7,00 €	8,00 €	14,29%		
Supplément Nettoyage / remise en état (sauf casse)			20,00 €	CREATION			

DIRECTION GESTION DE L'ESPACE PUBLIC, COMMERCE & ARTISANAT

Article L.2125-1 du CG3P :

"Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Les tarifs s'appliquent pour toute la durée du domaine public et pourront être divisés par 2 pour une utilisation ≤ à une demi-journée".

Toute demande d'exonération doit être motivée et sera soumise au vote du Conseil Municipal.

TITRE PREMIER - LES MARCHES ET LES FOIRES

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective	
1.1 Les marchés Centre ville, Encagnane et Jas de Bouffan					
1ère section MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES	Commerçants non sédentaires titulaires	Étalages ordinaires- Abonnés - le ml / jour de marché	1,80 €	1,90 €	5,56%
		Fourgon ou remorque magasin - Abonnés - le m ² / jour de marché	1,30 €	1,40 €	7,69%
	Commerçants non sédentaires journaliers / Extension titulaire	Étalages ordinaires- Passagers - le ml / jour	2,80 €	2,90 €	3,57%
		Étalages ordinaires- samedi, dimanche et jours fériés - le ml / jour	2,90 €	3,00 €	3,45%
		Fourgon ou remorque magasin - Passagers - le m ² / jour	2,30 €	2,40 €	4,35%
		Fourgons ou remorque magasin- samedi, dimanche et jours fériés -le m2/jour	2,40 €	2,50 €	4,17%
	marché prolongé	Démonstrateurs- le ml / jour	5,10 €	5,40 €	5,88%
		Marché prolongé au-delà des horaires fixés (>1H) et à titre exceptionnel- le ml ou le m2	2,80 €	2,90 €	3,57%
		Marché prolongé d'une heure - le ml ou le m ²		0,50 €	CREATION
		Extension au-delà du métrage de l'abonnement - le ml/jour	2,80 €	SUPPRESSION	
1.2 Les Marchés des villages (Les Milles, Luynes, Puyricard) et autres quartiers					
	Commerçants non sédentaires titulaires	Étalages ordinaires- Abonnés - le ml / jour de marché	1,20 €	1,30 €	8,33%
		Fourgon ou remorque magasin - Abonnés - le m ² / jour de marché	0,80 €	0,90 €	12,50%
	Commerçants non sédentaires journaliers / Extension titulaire	Étalages ordinaires- Passagers - le ml / jour	2,30 €	2,40 €	4,35%
		Étalages ordinaires- samedi, dimanche et jours fériés - le ml / jour	2,40 €	2,50 €	4,17%
		Fourgon ou remorque magasin - Passagers - le m ² / jour	1,00 €	1,10 €	10,00%
		Fourgons ou remorque magasin- samedi, dimanche et jours fériés -le m2/jour	1,10 €	1,20 €	9,09%
		Démonstrateurs- le ml / jour	4,60 €	4,80 €	4,35%
1ère section MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES	marché prolongé	Marché prolongé d'une heure - le ml ou le m ²	0,50 €	0,60 €	20,00%
		Marché prolongé au-delà des horaires fixés (>1H) et à titre exceptionnel- le ml ou le m2	2,30 €	2,40 €	4,35%
		Extension au-delà du métrage de l'abonnement - le ml/jour	2,30 €	SUPPRESSION	
2ème section - MARCHES AUX CHRYSANTEMES ET AUX SAPINS	Étalages ordinaire- le m2 / jour	2,30 €	2,40 €	4,35%	
3ème section - CARTES NUMERIQUES DES CNS	En cas de renouvellement suite à perte ,vol ou casse- L'unité	6,60 €	6,90 €	4,55%	

TITRE DEUXIEME - ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
1ère section MANIFESTATION TOURNAJE VIDE GRENIERS	1.1 Secteur 1 : Cours Mirabeau, Espace Cézanne Place Jeanne d'Arc et Allées Provençales (Avenue G.VERDI, Place VERDI et F.VILLON)			
	Antiquaire le stand - le ml/ par jour	11,20 €	SUPPRESSION	
	Droit fixe par exposant- Par jour / ml	9,00 €	9,50 €	5,56%
	Manifestation d'une semaine et plus, par exposant- Par jour / ml	7,10 €	7,50 €	5,63%
	Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, événement) Forfait ≤ 10 m2- Forfait ≤ 10 m2 /jour	118,40 €	125,00 €	5,57%
	Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, événement) Forfait > 10 m²- Forfait supplémentaire le m2 /jour	8,20 €	8,70 €	6,10%
	1.2. Secteur 2 : Centre Ville, hors secteur 1 (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)			
	Antiquaire le stand - le ml/ par jour	8,20 €	SUPPRESSION	
	Droit fixe par exposant- Par jour / ml	6,50 €	6,80 €	4,62%
	Manifestation d'une semaine et plus, par exposant- Par jour / ml	4,80 €	5,00 €	4,17%
	Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, événement) Forfait ≤ 10 m2- Forfait ≤ 10 m2 /jour	85,40 €	89,00 €	4,22%
	Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, événement) Forfait > 10 m²- Forfait supplémentaire le m2 /jour	5,80 €	6,00 €	3,45%
	1.3 Secteur 3 - Hors secteur 1 et 2 (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)			
	Antiquaire le stand - le ml/ par jour	5,80 €	SUPPRESSION	
	Droit fixe par exposant- Par jour / ml	5,40 €	5,70 €	5,56%
	Manifestation d'une semaine et plus, par exposant- Par jour / ml	3,40 €	3,60 €	5,88%
	Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, événement) Forfait ≤ 10 m2- Forfait ≤ 10 m2 /jour	63,80 €	67,00 €	5,02%
	Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, événement) Forfait > 10 m²- Forfait supplémentaire le m2 /jour	4,20 €	4,50 €	7,14%

TITRE DEUXIEME - ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
1ère section MANIFESTATION TOURNAGE VIDE GRENIERS	1.4. Autres manifestations tous secteurs			
	Exposition commerciale de véhicules- le vl / jour	23,30 €	24,50 €	5,15%
	Exposition non commerciale de véhicules- le vl / jour	11,60 €	12,00 €	3,45%
	Exposition commerciale de véhicules- le vl / mois	400,00 €	420,00 €	5,00%
	Exposition non commerciale de véhicules- le vl / mois	200,00 €	210,00 €	5,00%
	Manifestation (bourse aux livres, peintres)- le ml / jour (par exposant) pour des stands standards (≤ 2,5 m de retour de part et d'autre)	6,00 €	6,30 €	5,00%
	Manifestation (bourse aux livres, peintres)- le ml supplémentaire / jour (par exposant) pour des stands > 2,5 m de retour de part et d'autre)	6,00 €	6,30 €	5,00%
	Food Truck l'unité par jour		115,50 €	CREATION
	1.5. PETIT TRAIN TOURISTIQUE			
	Petit train touristique- Par an	3 830,40 €	4 022,00 €	5,00%
	Petit train touristique- Par mois	368,30 €	390,00 €	5,89%
	1.6. TOURNAGES DE FILMS, PUBLICITES ET PRISES DE VUE			
	Tournage publicitaire - quelque soit le lieu sur le domaine public - forfait par jour	500,00 €	525,00 €	5,00%
	Installation de cantine, barnum- forfait journée quelque soit la durée	120,00 €	126,00 €	5,00%
	1.7. FOIRE AUX SANTONS			
	Santonner- le m2/jour	1,30 €	1,40 €	7,69%
	Santonner- Le m2/semaine	7,60 €	8,00 €	5,26%
	1.8. VIDE GRENIERS			
	Centre Ville- le ml / jour	7,70 €	8,00 €	3,90%
	Hors Centre Ville- le ml / jour	5,80 €	6,00 €	3,45%
	1.9. BRADERIE			
	Stand- le ml/jour	7,60 €	8,00 €	5,26%

TITRE DEUXIEME - ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
1ère section MANIFESTATION TOURNAGE VIDE GRENIERS	1.10. AMBULANTS			
	Vendeur ambulant de confiseries ballons jouets posters affiches et toute autre formules diverses- le m2/jour	23,10 €	24,00 €	3,90%
	Vendeur ambulant de confiseries ballons jouets posters affiches et toute autre formules diverses- le m2/mois	51,80 €	54,00 €	4,25%
	Stands de ventes de marrons grillés, barbe-papa, confiseries, ballons, crêpes - le m2/jour	4,30 €	4,50 €	4,65%
	Stands de ventes de marrons grillés, barbe-papa, confiseries, ballons, crêpes - le m2/mois	51,80 €	54,00 €	4,25%
	1.11 SPECTACLES ET ANIMATIONS			
	Spectacles de Marionnettes ou guignol- Forfait par jour	15,30 €	16,00 €	4,58%
2ème section CIRQUES ET FETES FORAINES	2.1 - CIRQUES			
	Cirque < à 50m de diamètre- Par jour	58,50 €	61,50 €	5,13%
	Cirque > à 50m de diamètre- Par jour	73,90 €	77,50 €	4,87%
	2.2 - MANEGES ET FETES FORAINES			
	Carroussel fixe			
	Carroussel fixe - Par an	10 918 €	11 463,00 €	4,99%
	Fête foraine			
	Manège ou métier forain Fête Foraine- L'unité /jour d'exploitation	12,60 €	13,00 €	3,17%
	Manège ou métier forain Fête Foraine- L'unité / mois d'exploitation	300,40 €	315,50 €	5,03%
	Hors Fête foraine			
	Manège ou métier forain Centre-ville- L'unité/ jour	22,50 €	23,50 €	4,44%
	Manège ou métier forain Centre-ville- L'unité / mois	544,00 €	571,00 €	4,96%
Manège ou métier forain dans les Quartiers et Villages- Par jour	15,30 €	16,00 €	4,58%	
Manège ou métier forain dans les Quartiers et Villages- Par mois	411,40 €	432,00 €	5,01%	

TITRE DEUXIEME - ANIMATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
3ème section Parcs et jardins	3.1. Occupation du Parc Saint Mitre - Par mois			
	Terrasse à l'intérieur du Parc St Mitre (forfaitaire)	126,00 €	132,00 €	4,76%
	3.2. Occupation du Parc Jourdan - La zone par jour			
	Zone 1 - Allée Tilleuls-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 2 - Bassin - Hémicycle-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 3 - Esplanade-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 4 - Pelouse-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 5 - Pelouse-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 6 - Pelouse-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 7 - Pelouse-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 8 - Pelouse-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 9 - Pelouse-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 10 - Pelouse-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	Zone 11 - Pelouse-	130,00 €	136,50 €	5,00%
	3.3. Occupation Jardin du Pavillon Vendôme			
	Orangerie - La zone / jour	750,00 €	787,50 €	5,00%
	Fermeture du parc au public pour les besoins d'une manifestation (quel que soit le nombre de zones utilisées)- Le parc/jour	1 500,00 €	1 575,00 €	5,00%
	3.5. Occupation de tout autre parc ou jardin, ou surfaces supplémentaires à celles définies ci-dessus			
	Le m2 / jour	6,00 €	6,30 €	5,00%
	3.6. Food Truck dans les Parcs et Jardins			
L'unité par jour	110,00 €	115,50 €	5,00%	

TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
1ère section MOBILIERS et DISPOSITIFS DIVERS	Appareils de chauffage- Unité par an	114,10 €	119,00 €	4,29%
	Appareils de chauffage- Unité par mois	10,00 €	10,50 €	5,00%
	Appareils de préparation culinaire (crêpes, gauffres, jus de fruits, glaces, smoothies, granita, huîtres et toute autre préparation de même nature- Par an	358,80 €	376,80 €	5,02%
	Appareils de préparation culinaire (crêpes, gauffres, jus de fruits, glaces, smoothies, granita, huîtres et toute autre préparation de même nature- Par mois	29,90 €	31,40 €	5,02%
	Banques réfrigérées- Unité par an	466,60 €	490,00 €	5,02%
	Banques réfrigérées- Unité par mois	40,00 €	42,00 €	5,00%
	Brumisateurs- Unité par an	402,80 €	423,00 €	5,01%
	Brumisateurs- Unité par mois	47,70 €	50,00 €	4,82%
	Buvette temporaire dans le cadre d'une manifestation- Demi-tarif pour les associations régies par la Loi de 1902	24,30 €	25,50 €	4,94%
	Buvette temporaire dans le cadre d'une manifestation Forfait	48,70 €	51,00 €	4,72%
	Climatiseur Unité par an	123,80 €	130,00 €	5,01%
	Climatiseur Unité par mois	10,00 €	10,50 €	5,00%
	Complexe audio vidéo culturel "le Cézanne" (passage souterrain rue Villars)- Par an	7 991,70 €	8 391,30 €	5,00%
	Déssertes/Borne de commande (mobiliers professionnels de restauration)- L'unité/mois	15,00 €	15,80 €	5,33%
	Déssertes/Borne de commande (mobiliers professionnels de restauration)- L'unité/an	177,40 €	186,00 €	4,85%
	Distributeurs automatiques autres (types boissons, bonbons, etc) Unité par an	390,30 €	409,00 €	4,79%
	Distributeurs automatiques de billets Unité par an	252,50 €	265,00 €	4,95%
	Ecrans de protection < ou = 2ml (vitrées, bannes, toiles, etc...) Unité par an	13,80 €	14,50 €	5,07%
	Ecrans de protection < ou = 2ml (vitrées, bannes, toiles, etc...) Unité par mois		1,20 €	CREATION
	Ecrans de protection > 2ml (vitrées, bannes, toiles, etc...) ml par an	6,00 €	6,30 €	5,00%
	Ecrans de protection > 2ml (vitrées, bannes, toiles, etc...) ml par mois		0,50 €	CREATION
	Encombres éparés,- le m2/an	320,00 €	336,00 €	5,00%
	Encombres éparés,- le m2/jour	1,00 €	1,10 €	10,00%
	Encombres éparés,- le m2/mois	26,50 €	27,00 €	1,89%
	Matériel d'exposition (vélo,moto, triporteur, mannequin) m²/an	300,00 €	315,00 €	5,00%
	Étalage devant magasin, avec employé permanent ou démonstrateur- Le m2 / jour	23,50 €	24,50 €	4,26%
	Étalage devant magasin, avec employé permanent ou démonstrateur Le m2 / an	165,10 €	173,00 €	4,78%
	Étalage installé à l'extérieur d'un commerce- Le m2 / an	103,90 €	109,00 €	4,91%
	Étalage vente alimentaire- par mois	48,70 €	51,00 €	4,72%
	Globes lumineux, spots, dispositif d'éclairage- Unité par an	18,70 €	19,50 €	4,28%

TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective	
1ère section MOBILIERS et DISPOSITIFS DIVERS	Jardinière, pot, plante, arbuste décoratif hors terrasse < 0,5 m- Unité par an	26,80 €	28,00 €	4,48%	
	Jardinière, pot, plante, arbuste décoratif hors terrasse > 0,5 m- Unité par an	55,20 €	58,00 €	5,07%	
	Journaux gratuits- Par point ou présentoir / an	170,50 €	179,00 €	4,99%	
	Mobilier divers de vente (porte cartes postales, affiches, posters, journaux, etc...) Unité par an	103,90 €	109,00 €	4,91%	
	Mobilier (assise, table ...) Hors CHR m²/an	300,00 €	315,00 €	5,00%	
	Oriflammes, beachflag- L'unité/an	232,10 €	243,50 €	4,91%	
	Panneaux lumineux- Unité par an	31,00 €	32,50 €	4,84%	
	Panneaux ordinaires, porte-menu < à 1m2 (*)- Unité par an	74,50 €	78,00 €	4,70%	
	Panneaux ordinaires, porte-menu < à 1m2 (*)- Unité par jour	1,00 €	1,10 €	10,00%	
	Panneaux ordinaires, porte-menu > à 1m2 (*)- Unité par an	154,90 €	162,50 €	4,91%	
	Panneaux ordinaires, porte-menu > à 1m2 (*)- Unité par jour	2,10 €	2,20 €	4,76%	
	Panneaux sur pied- Unité par jour	2,10 €	2,20 €	4,76%	
	Panneaux sur pied- Unité par an	232,10 €	243,50 €	4,91%	
	Dispositif publicitaire temporaire autre que panneau - ml ou m²/jour	1,00 €	1,10 €	10,00%	
	Parc à gaz (bouteilles de gaz)- Le m2 / an	524,40 €	550,50 €	4,98%	
	Rampes lumineuses (néons, guirlandes, etc...)- Le ml/an	16,00 €	16,80 €	5,00%	
	Rôtissoire- Unité par an	244,00 €	256,20 €	5,00%	
	Stores, bannes, tentes- Le m2 / an	4,30 €	4,50 €	4,65%	
	Vitrines en saillie > à 1 m2- Unité par an	94,80 €	99,50 €	4,96%	
	Vitrines en saillie < à 1 m2- Unité par an	48,70 €	51,20 €	5,13%	
	Point de retrait m²/an		250,00 €	CREATION	
	<i>(*) un porte-menu exonéré par an au titre d'affichage des tarifs aux professionnels</i>				
	1.1 - REDUCTION DES TARIFS EN RAISON DES MARCHES PERMANENTS				
	Mobiliers ne pouvant être installés tous les matins en raison du marché- réduction	50,00 %	50,00 %		
	Mobiliers ne pouvant être installés 4 matinées par semaine en raison du marché- réduction	30,00 %	30,00 %		
	Mobiliers ne pouvant être installés 3 matinées par semaine en raison du marché- réduction	25,00 %	25,00 %		
2ème section FOURGONS- MAGASINS, BOXES, KIOSQUES et BALADEUSES, VEHICULES FOURGONS- MAGASINS	2.1 - FOURGONS-MAGASINS				
	Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)- le m2 / mois	48,70 €	51,20 €	5,13%	
	Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)- Occupation temporaire Le m2 / jour	4,20 €	4,50 €	7,14%	
	Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture) le m2 / mois	38,60 €	40,50 €	4,92%	
	Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture) Occupation temporaire Le m2 / jour	3,70 €	3,90 €	5,41%	
	Zone suburbaine et Villages- le m2 / mois	32,80 €	34,50 €	5,18%	
	Zone suburbaine et Villages- Occupation temporaire Le m2 / jour	3,20 €	3,40 €	6,25%	

TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	Type de tarification	TARIF 2023	TARIF 2024	Variation effective
2ème section FOURGONS-MAGASINS, BOXES, KIOSQUES et BALADEUSES, VEHICULES FOURGONS-MAGASINS	2.2 KIOSQUES DE PETITE RESTAURATION et/ou DE CONFISERIE			
	Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture) Unité / mois	1 020,20 €	1 071,00 €	4,98%
	Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture) Unité / mois	721,80 €	757,00 €	4,88%
	Zone suburbaine et Villages- Unité / mois	484,90 €	509,00 €	4,97%
	2.3. KIOSQUES A FLEURS			
	Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)- Unité / mois	1 990,60 €	2 090,20 €	5,00%
	Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)- Unité / mois	1 206,80 €	1 267,20 €	5,00%
	Zone suburbaine et Villages Unité / mois	418,70 €	439,50 €	4,97%
	2.4 BOX			
	Box passage souterrain Victor Hugo Unité / mois	515,60 €	541,40 €	5,00%
3ème section : SANITAIRES A USAGE PUBLIC	2.5 STRUCTURES COMMERCIALES (Bulles de vente, Algecco, Barnum)			
	Structure commerciale temporaire - Par jour	58,30 €	61,00 €	4,63%
	Structure commerciale temporaire- Par mois	1 695,40 €	1 780,20 €	5,00%
	Utilisation d'une sanisette- Droit	0,50 €	0,50 €	0,00%
4ème section TERRASSES DES CAFES, BARS, RESTAURANTS, BRASSERIES ou TOUT AUTRE ETABLISSEMENT	4.1. Terrasses ouvertes autorisées : Comportent du mobilier : tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, plancher mobiles			
	Le m2 / an- Zone 1	100,10 €	105,20 €	5,09%
	Le m2 / an- Zone 2	80,00 €	84,00 €	5,00%
	Le m2 / an- Zone 3	47,10 €	49,50 €	5,10%
	Le m2 / an- Zone 4	30,70 €	32,00 €	4,23%
	4.2. Terrasses semi-fermées autorisées : Comportent du mobilier : tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, plancher mobiles. Elles sont délimitées dans leur contour par des écrans protecteurs en matériaux divers (verres, toiles, grilles, bois etc) Ceux-ci doivent être mobiles.			
	Le m2 / an- Zone 1	157,90 €	165,00 €	4,50%
	Le m2 / an- Zone 2	106,00 €	111,00 €	4,72%
	Le m2 / an- Zone 3	62,00 €	65,00 €	4,84%
	Le m2 / an- Zone 4	40,80 €	42,50 €	4,17%
	4.3. Terrasses fermées (ou véranda) : Constitue une terrasse fermée (ou véranda), toute structure en matériau rigide ou souple, transparent ou non, fixée ou maintenue au sol, et permettant une véritable extension fermée des établissements en emprise sur le domaine public. Ce type de terrasse comporte du mobilier tables, chaises, porte-menus, planchers mobiles. Elles sont délimitées par des dispositifs fixes dont le périmètre est clos.			
	Le m2 / an- Zone 1	215,70 €	226,50 €	5,01%
	Le m2 / an- Zone 2	130,90 €	137,50 €	5,04%
	Le m2 / an- Zone 3	77,30 €	81,20 €	5,05%
	Le m2 / an- Zone 4	53,50 €	56,20 €	5,05%
	4.4. Extension des terrasses autorisées			
	50 % du tarif normal D.C.M n°9/91- Le m2 / an- Zone 1	49,80 €	52,00 €	4,42%
	50 % du tarif normal D.C.M n°9/91 Le m2 / an- Zone 2	39,70 €	41,50 €	4,53%
	50 % du tarif normal D.C.M n°9/91- Le m2 / an- Zone 3	23,30 €	24,50 €	5,15%
	50 % du tarif normal D.C.M n°9/91- Le m2 / an- Zone 4	15,30 €	16,00 €	4,58%
	4.5 REDUCTION DES TARIFS EN RAISON DES MARCHES PERMANENTS			
	Terrasse ne pouvant être installée tous les matins en raison du marché- réduction	50,00 %	50,00 %	0,00 %
Terrasse ne pouvant être installés 4 matinées par semaine en raison du marché réduction	30,00 %	30,00 %	0,00 %	
Mobiliers ne pouvant être installés 3 matinées par semaine en raison du marché réduction	25,00 %	25,00 %	0,00 €	